

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 21 juillet 1922

## Sommaire :

La Fête Nationale du 21 juillet	Ch. Terlinden
Le problème des langues en Belgique	Jules Renkin
" Le stupide XIX <sup>me</sup> siècle ,,	Chan. P. Halflants
Encore le spiritisme :	
nouvelles et dernières expériences	Comte Perovsky
Démocratie et organisation	Elie Baussart
Garcia Moreno	Georges Legrand
Les idées et les faits : Chronique des idées : La résurrection de Louvain, J. Schyrgens. — Rome. — Pologne. — Irlande.	

## La Semaine

\* On annonce le prochain départ de M. Hubert, Ministre des Sciences et des Arts. Un universitaire lui succèdera, dit-on. Pourquoi pas un universitaire catholique ? Au risque de scandaliser une nouvelle fois nos adversaires, nous prétendons qu'un catholique pratiquera mieux que quiconque la véritable neutralité dont ne devrait jamais s'écarter un ministre du Roi.

\* Le cas Daels a prouvé à nouveau combien les nationalistes manquent de jugement. Le professeur de l'Université de Gand avait prononcé au Congrès Catholique Flamand un discours d'énergumène, indigne d'un catholique, indigne d'un intellectuel : aucune logique, l'appel aux passions, bref l'anarchie.

Les nationalistes belges demandent une sanction : la révocation pure et simple. Quelle ignorance de notre situation intérieure ! Si on les avait écoutés, on créait, par un abus de pouvoir, un nouveau martyr.

Les nationalistes flamands au lieu de désavouer nettement les paroles de M. Daels, quitte à s'insurger contre une révocation, font appel au sentiment racique et magnifient de façon ridicule la victime des fransquillons, alors que certainement les chefs du mouvement regrettaient l'inqualifiable discours du médecin-politicien.

Le Gouvernement s'en est très sagement tiré. M. Daels a fait amende honorable et s'est vu infliger un blâme sévère.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPE  
FANAL**  
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE  
EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS  
GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,  
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

**A la Grande Fabrique**

**E. Esders**

26, rue de la Vierge Noire, 26

**Bruxelles**

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

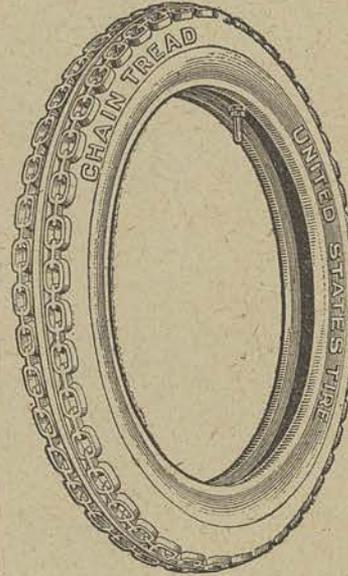
*Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1920*

**Vêtements pour hommes, dames et enfants**

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Quoique les Pneus

“ **UNITED STATES** ”



soient vendus à des prix  
**INFÉRIEURS**  
à ceux de la concurrence,  
ils vous donneront un  
rendement kilométrique  
**SUPÉRIEUR**  
à toute autre marque  
sur le marché

DANS TOUS LES  
BONS GARAGES.

AGENCE GÉNÉRALE :

**R. S. Stokvis & Fils, S. A**

141, Rue Royale, BRUXELLES

**Comptoir Paligot**

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital : 5 millions**

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- *Ordres de Bourse* -

*Renseignements Financiers*

*Encaissement de Coupons*

- *Vérifications de Tirages* -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre  
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et*  
*Informations* dont le service est fait gratuitement à la  
clientèle.

## Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

*Siège Social* : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

*Succursale* : BRUXELLES, rue Royale, 68  
rue des Colonies, 35

*Agences* : ANVERS, avenue de France, 119  
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11  
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16  
COURTRAI, rue de Tournai, 30  
MONS, rue de la Station, 16  
OSTENDE, Square Marie-José, 1  
ROULERS, place Saint-Amand, 29

*Bureaux* : BRUXELLES-MARITIME,  
place Saintelette, 30  
VILVORDE, rue de Louvain, 18  
FOSES — GHISTELLES — PONT  
A CELLES — SPRIMONT — THOU-  
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

*Filiales* : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-  
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,  
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —  
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit  
et chèques sur les principales villes belges et étrangères*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres  
— Vérification des tirages à la demande des Clients —  
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

## A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE

DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure  
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,  
ADMINISTRATIONS  
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

## PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

## Chocolat

# MARTOUGIN

le meilleur !

LE PORTE PLUME A RESERVOIR

**“SWAN”**INDISPENSABLE A CELUI  
QUI ÉCRIT FRÉQUEMMENT  
CHAQUE “SWAN” EST GARANTI  
EN VENTE PARTOUTFabricants : MABIE TODD & Co Ltd (Belgium) Société Anonyme  
8-10, rue Neuve, Bruxelles**Articles mis en vente**

PAR LE

**DEPOT GENERAL DES PRODUITS LIEBIG**

SOCIÉTÉ ANONYME

**19, Longue Rue des Claires, Anvers**Extrait de viande — Bouillon OXO, liquide  
Bouillon OXO en cubes — Sel de Céleri OXO  
Corned Beef et Paté de Viande «FRAY BENTOS»**GRAISSE DE BŒUF RAFFINÉE***EAU DE COLOGNE IMPERIALE**J. C. BOLDOOT — BRUXELLES***Parfumerie - Savonnerie****J. C. BOLDOOT**FOURNISSEUR DES COURS  
DE BELGIQUE — DES PAYS-BAS — D'ITALIE ET D'ESPAGNE217-219-221  
AVENUE DE LA REINE  
Tél.: B. 163.29**BRUXELLES**

NOS SPÉCIALITÉS :

Eau de Cologne « IMPERIALE »  
Savon « GLYCIOLA » Pâte Dentaire « PASTOL »**Grande Maison de Blanc****LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE****Rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles**LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES  
- LINGE DE TABLE ET DE MAISON -  
SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES  
- TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -  
- BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -  
CHOIX CONSIDÉRABLE DE LAINAGES  
BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT  
GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE  
NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES  
- TISSUS D'AMEUBLEMENT - Rideaux -  
STORES - LITIERES - COUVERTURES  
COUVRE-LITS**LA LINGERIE**

DE

**LA GRANDE MAISON DE BLANC****JOINT LE FINI****A L'ÉLÉGANCE**Tout achat est expédié franco  
dans toute la Belgique

# La Fête Nationale du 21 Juillet

Il y a aujourd'hui quatre-vingt-onze ans que Léopold I, librement élu par un congrès représentant l'âme même de la nation, ceignait la couronne de Belgique. Enfin maîtresse de ses destinées, notre patrie retrouvait dans les acclamations enthousiastes qui accueillaient son nouveau souverain, l'enthousiasme avec lequel, plusieurs fois au cours des âges, elle avait salué l'aube radieuse de la délivrance.

Au lendemain de la bataille de Courtrai, au lendemain de la mort de Requesens, aux beaux jours de la Révolution brabançonne, à l'entrée des Alliés à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 1814, nos pères avaient connu semblables explosions de joie populaire et avaient pu former ces mêmes rêves de bonheur et de liberté que formaient alors les vainqueurs des journées de septembre et, comme eux, ils avaient pu croire nos destinées à jamais assurées.

Hélas ! que de cataclysmes s'étaient abattus sur notre patrie après ces jours heureux et si, dans la foule qui se pressait sur la Place royale, au pied de l'estrade sur laquelle le roi venait de jurer fidélité à la Constitution et aux lois du peuple belge, il se trouvait des esprits désabusés, ou même simplement avertis, ils pouvaient se demander si, cette fois encore, la plus amère déception ne suivrait pas les heures d'exaltation patriotique et d'enthousiasme.

Pour tout observateur impartial, l'avenir paraissait bien sombre. La Conférence de Londres qui avait réglé le statut international de la Belgique, non dans l'intérêt de celle-ci, mais uniquement dans l'esprit des hautes conceptions de la diplomatie européenne, ne parvenait pas à mener son œuvre à bonne fin et, si les XVIII articles permettaient aux Belges d'espérer la possession du Limbourg et du Luxembourg et la liberté complète de leur grand fleuve national, par contre, le roi des Pays-Bas ne paraissait pas vouloir s'incliner devant les décisions des Puissances. Les gens bien informés savaient qu'une puissante armée se concentrait dans les bruyères du Brabant septentrional et ceux qui ne partageaient ni les illusions de la majorité du Congrès national relativement à la solidité de l'armistice garanti par les Puissances, ni son aveuglement au sujet de la nécessité pour la Belgique de développer ses forces militaires, savaient que, sous peu, une crise terrible viendrait ébranler le nouveau royaume. Si on examinait la situation intérieure, les raisons d'optimisme ne paraissaient pas mieux fondées : l'orangisme n'avait pas désarmé ; des conspirations éclataient au sein des petits groupements de troupes pompeusement dénommés : armées de l'Escaut et de la Meuse ; on colportait sur le compte du Régent et de son ministre de la guerre et de plusieurs généraux des rumeurs malveillantes qui, l'histoire l'a depuis démontré, n'étaient pas sans fondement ; dans les centres industriels, à Gand surtout, les partisans du régime déchu s'agitaient sourdement et répandaient dans les masses ouvrières un or corrupteur. Pour résister à toutes ces menées subversives : une administration encore en plein désarroi de l'improvisation, les caisses de l'État à peu près vides, un personnel gouvernemental débordant de patriotisme et de bonne volonté, mais encore

inexpérimenté et totalement ignorant des nécessités de la haute politique !

Aux pessimistes qui accentuaient ainsi les ombres du tableau, on aurait pu répondre, il est vrai, en montrant certains points de vue plus réconfortants : l'union nationale des partis, faisant trêve à leurs querelles politiques et religieuses, la volonté patriotique de l'immense majorité des citoyens belges décidée à lutter jusqu'au bout, pour défendre la liberté si chèrement conquise, et surtout le bon sens national qui avait si heureusement dirigé les travaux du Congrès national et avait doté le pays d'une constitution en harmonie avec l'esprit d'ordre et de liberté caractéristique de la population belge. Certes, il y avait là des raisons sérieuses d'espérer. Mais ce qui avait surtout manqué jusqu'ici à la Révolution belge, c'était un chef sage, expérimenté, capable de s'imposer au respect de tous et de représenter dignement le pays devant les Puissances étrangères.

Le nouveau souverain avait-il les qualités nécessaires pour remplir ce rôle ? La Belgique allait-elle trouver en lui le pilote capable de lui faire éviter les écueils contre lesquels risquent, à chaque instant, de se heurter les jeunes nations ?

Les événements allaient se charger de répondre à cette redoutable question. En dépit de la crise et des désastres militaires qui, dès le mois d'août 1831, menacèrent de faire sombrer notre indépendance, en dépit des sacrifices pénibles que nous imposa la défaite, en nous amputant de deux belles provinces, belges de race et de cœur, en dépit de toutes les difficultés inhérentes à un règne inauguré dans des circonstances aussi tragiques, Léopold I ne trahit pas un instant les espérances que ses sujets avaient mises en lui.

Malgré l'exiguïté du territoire soumis à ses lois, malgré le statut déprimant de la neutralité perpétuelle imposé à son royaume, le roi des Belges n'allait pas tarder, par son mérite personnel, à jouer un rôle des plus actifs dans la politique européenne. On sait combien il s'entremet activement entre la France et l'Angleterre pour maintenir les bonnes relations entre ces deux Puissances qui avaient été, en quelque sorte, les marraines de notre indépendance, et ce fut grâce à ses efforts que l'Europe évita une guerre générale lors de la crise d'Orient de 1839-1841.

Dès lors, la situation internationale de la Belgique est définitivement établie. — Les sympathies de certains pays, qui avaient eu de la peine à pardonner à notre indépendance ses origines révolutionnaires, nous sont désormais acquises. Le calme au milieu duquel nous traversons la crise de 1848, si néfaste à tant de têtes, émerveilla l'Europe et, chez nous comme à l'étranger, on attribua avec raison cette heureuse circonstance à l'habileté et à l'honnêteté avec lesquelles Léopold I avait su remplir son rôle de souverain constitutionnel.

Les fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du roi furent célébrées avec un enthousiasme débordant de loyalisme. C'était, comme le dit un écrivain du temps, « la célébration des noces d'argent du souverain et de la Belgique »

et lorsque, en 1865, le vieux roi, plein de gloire et d'années, descendit dans la crypte de l'église royale de Laeken, le nom de « Léopold le Sage », que lui avaient donné ses sujets, vint se joindre à celui de « Mentor de l'Europe », que lui avaient décerné les diplomates étrangers.

Nous savons tous comment son œuvre allait être continuée par ses successeurs. Nous ne perdrons jamais le souvenir de ce que fut Léopold II, ce génie universel, digne d'occuper avec succès les trônes les plus importants du monde, qui, malgré l'exiguïté des moyens mis à sa disposition par un parlement qui ne comprit jamais la sublime grandeur de ses conceptions, parvient à faire de son petit pays la cinquième puissance économique du monde et à le doter d'un empire tropical envié par toutes les puissances colonisatrices.

Il serait de même superflu de parler ici du souverain bien-aimé qui poursuit si dignement les traditions de sa dynastie, de rappeler les mérites du « roi chevalier », du « roi de l'honneur » dont l'attitude valut à son pays dans les circonstances les plus tragiques de l'histoire du monde le respect et l'admiration de toutes les nations pour qui la foi jurée n'est pas un vain mot. Rappelons seulement combien ce roi, digne de son époque, s'intéresse activement aux grands problèmes sociaux de l'heure présente et comment il préside à la résurrection de son pays, résurrection tellement rapide que certains observateurs superficiels vont jusqu'à nier l'étendue de nos désastres !

C'est ce glorieux bilan de trois règnes que nous rappelle le 21 juillet, anniversaire de ce jour glorieux où fut scellée à jamais l'indissoluble union du pays et de sa dynastie, fête dans laquelle doivent communier, dans un même sentiment de patriotique union, d'amour et de gratitude, tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un fier cœur de Belge !

CH. TERLINDEN.

Professeur à l'Université de Louvain.



## Le problème des langues en Belgique

*Nous donnons aujourd'hui la quatrième conférence sur le problème des langues. Il nous reste à publier celle de M. Van Cauwelaert et celle de M. Counson. A plusieurs reprises déjà nous avons insisté auprès du bourgmestre d'Anvers pour avoir son texte. Il vient de nous être formellement promis pour notre prochain numéro.*

*La publication des six conférences sur le plus angoissant problème de notre politique intérieure aura contribué à marquer nettement les positions et à dissiper nombre de malentendus et de préjugés.*

*Toutefois il est des aspects du problème que les orateurs qui se sont succédé à la tribune du Cercle Saint-Jean de Capistran ont laissé dans l'ombre. Parmi eux il en est un que la Revue Catholique s'efforcera de mettre en pleine lumière : le point de vue catholique. Les intérêts religieux sont intimement liés à la question flamande.*

*En particulier, il importe que la solution que donneront les Chambres, en octobre prochain, au problème de l'enseignement supérieur flamand, soit la moins défavorable possible à l'avenir du catholicisme en Flandre.*

*La discussion continuera donc courtoise et sereine, avec l'unique préoccupation de faire ressortir et triompher la Vérité.*

*Un passage de la conférence de M. Pastur m'a valu une lettre de protestation que je publie d'autant plus volontiers que M. Renkin, dans sa conférence, se réfère aux chiffres erronés cités par le sénateur de Nivelles.*

Abbé V. D. H.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

*Dans le numéro 9 de la Revue Catholique des Idées et des Faits, vous publiez le texte de la conférence de M. Pastur, sur la question des langues. Une partie de ce texte concerne le Collège, dont la direction m'est confiée.*

*Ma réponse à un article du Drapeau, auquel M. Pastur a cru pouvoir se fier, a été publiée dans plusieurs journaux ; j'ai aussi écrit à M. Pastur. Pourquoi donc insister encore ? Mais, parce que votre « Revue » publie le texte de la conférence, sans faire mention de la rectification ; et surtout, parce que le conférencier, en remplaçant le mot « pensionnaires » par le mot « élèves », a aggravé les erreurs : il affirme en effet que le Collège de Renaix compte, en ce moment, 75 élèves contre 650 à l'Ecole Moyenne.*

*Voici donc, Monsieur le Directeur, quelques rectifications :*

- 1°) au Collège de Renaix le régime est resté bilingue ;*
- 2°) depuis le moment où nos dortoirs ont pu être remis en état, le nombre d'internes s'est accru régulièrement ;*
- 3°) la liste des élèves, ayant suivi les cours du Collège pendant l'année 1921-22, sera publiée dans notre palmarès et comprendra plus de 400 noms : ce chiffre est celui de nos meilleures années ;*
- 4°) l'augmentation de la population scolaire de l'Ecole Moyenne (les chiffres cités sont exagérés), s'est faite aux dépens des écoles gratuites ; si le Collège n'a pas vu sa population augmenter dans la même proportion, c'est principalement à cause d'une différence de minerval ...*

Abbé CH. POPPE,

Supérieur du Collège Saint-Antoine à Renaix.

Le P. Piette m'a induit en tentation.

Quand il m'a demandé, il y a quelques mois, de donner une des six conférences sur la question flamande, au Cercle St-Jean Capistran, j'ai décliné l'invitation.

J'ai lu avec attention les diverses conférences qui ont été faites ici et j'ai fini par accepter la nouvelle invitation du P. Piette.

C'est qu'il m'a paru que certains côtés de la question des langues pouvaient encore être mis en lumière ; qu'il était peut-être possible de tirer des idées échangées des conclusions utiles à la pacification des esprits et qu'enfin pour réduire le désaccord, autant qu'il est possible, et réveiller de part et d'autre l'esprit de transaction indispensable aux solutions apaisantes, il était bon de montrer les répercussions que les querelles linguistiques ont eues sur la politique générale du pays.

\* \* \*

Parler de la question des langues, c'est jouer avec le feu.

On me permettra donc quelques précautions oratoires.

Il faut traiter le problème avec franchise, sans la moindre arrière-pensée et ne laisser dans l'ombre aucun des éléments que l'on juge essentiels.

C'est ce que je veux faire en m'efforçant de ne blesser aucune susceptibilité.

Je désire qu'on ne voie dans mes paroles que ce qui s'y trouvera, c'est-à-dire une sympathie égale pour tous les Belges sans distinction de langue et le désir de trouver des solutions qui sauvegardent à la fois l'égalité indispensable des citoyens dans leurs rapports avec l'autorité et l'avenir de la Belgique, dans son ensemble et dans chacune de ses parties, en un mot le bien commun.

Je n'ai pas goûté la comparaison que M. Poulet a cru devoir faire entre les Flamands de Belgique, les Roumains de Hongrie, les Tchèques de Bohême, les Polonais, les Lettons, etc.

Cette comparaison n'est pas juste.

Entre les Belges de langues diverses, il n'y a pas d'hostilité, et, en règle générale, il n'y en eut jamais. La fraternité qui existait à l'armée pendant la guerre, entre les soldats de toutes nos provinces, n'avait rien d'exceptionnel.

Elle était l'expression d'un sentiment aussi ancien que l'existence des principautés belges. N'oublions pas qu'à la bataille des Éperons d'Or, les hommes du Comté de Namur se battaient pour la Flandre contre les chevaliers du comte de Hollande, rangés sous la bannière de Philippe le Bel.

Ce fait ancien est un symbole qui résume parfaitement l'état d'esprit de nos populations, tel qu'il s'est maintenu et se maintient encore.

*Il n'y a pas de groupe en Belgique qui, ouvertement ou sournoisement, veuille en opprimer d'autres pour raisons de langue.*

C'est pourquoi, le problème des langues se posant, il faut s'efforcer de le traiter avec bonhomie et non avec ce fanatisme et cette rai-deur calviniste qui répugnent à notre caractère national.

Volontiers je dirais aux flamingants : Le sentiment de certaines injustices ne doit pas nous conduire à en imaginer d'artificielles dont la suppression possible pourrait, sous d'autres rapports que le linguistique, nuire à tous les Belges.

\* \* \*

Pour bien comprendre les difficultés d'une question et rapprocher l'heure de la solution, il faut moins s'occuper de son point de vue que de celui de la contre-partie.

M. Poulet croit que ceux qui ne suivent pas sa bannière sont mal renseignés sur la mentalité et les idées motrices de ses amis.

Cela est possible.

Mais il se pourrait aussi que parmi les amis de M. Poulet il s'en trouvât de fort mal renseignés sur les raisons et les idées de leurs adversaires.

*« La raison d'être, et les visées du mouvement, a dit M. Poulet, sont peu connues du public bruxellois et de la population wallonne. Faire la lumière, dissiper les équivoques et les malentendus, c'est préparer les solutions apaisantes. »*

Voilà de bonnes paroles auxquelles je souscris sans réserve.

Depuis trois ans, je me suis abstenu de me mêler à la discussion de la question des langues, car je souffrais de voir tant de forces, nécessaires au relèvement du pays, s'affadir et s'user en ces débats dangereux et je jugeais qu'aucune solution apaisante n'était possible dans l'état d'excitation où, de part et d'autre, l'opinion se montait.

Mon point de vue, en cette affaire n'est ni flamand, ni wallon : il est belge.

Donc je suis résolument pour l'égalité des citoyens en matière linguistique.

Mais quand on a dit cela, on n'a pas tout dit.

Car, à côté des intérêts et des droits particuliers, fussent-ils communs à une grande partie de la nation, il y a les intérêts et les droits des autres, et tous ces intérêts et ces droits particuliers sont dominés par les intérêts généraux du pays, dont le plus grand est qu'il ne soit pas une coagulation de groupes qui se boudent ou s'ignorent, mais une nationalité, une, consciente, apte à défendre son existence, à l'affirmer, à l'élargir.

Malheur à l'homme politique qui s'absorbe dans une idée, si juste qu'elle soit. Car son rôle essentiel, dans le conflit des intérêts et des droits, est d'assouplir, d'harmoniser, d'équilibrer, en vue du bien commun, les éléments que lui présente la vie nationale.

\* \* \*

Au début de son intéressante conférence, M. Van Cauwelaert a exprimé des idées auxquelles j'applaudis.

*« Notre réforme, a-t-il dit, ne veut se mouvoir que dans le cadre Belgique et sans qu'on s'aperçoive au dehors de sa répercussion. Notre mouvement est national dans ses moyens. Nous entendons qu'il soit l'œuvre exclusive des Belges. Nous ne pouvons graviter qu'autour de nos intérêts généraux. Notre programme enfin, n'est pas né de la guerre. Il n'a rien de commun avec l'Activisme. »*

C'est parler d'or.

On ne peut méconnaître pourtant que si M. Van Cauwelaert et ses amis pensent ainsi, il s'est trouvé, parmi d'autres tenants du mouvement flamand, des traitres qui se sont appuyés sur l'étranger et qui l'ont appuyé, et qu'il se trouve aussi dans le *Frontpartij* des hommes qui ne contresignent pas les justes postulats de M. Van Cauwelaert.

*Ceci m'amène à dire très nettement que nous ne confondons pas M. Van Cauwelaert et ses amis avec les Activistes et m'oblige à souligner l'essentielle distinction qui, dans notre esprit, les sépare de ces ennemis du pays.*

Mais cela explique la défiance d'une partie du peuple belge à l'égard du flamingantisme et ceux qui, dans le groupe flamingant, désirent, avec MM. Poulet et Van Cauwelaert, des solutions apaisantes — et je suis persuadé qu'ils sont la grande majorité — doivent se pénétrer de cet état d'esprit s'ils veulent apprécier exactement la portée des objections qu'on leur oppose, non par hostilité contre l'égalité des Belges en matière de langues, mais par souci de l'unité nationale et de l'avenir de nos populations.

Je souscris sans réserve aussi à ce que M. Van Cauwelaert a dit de la nécessité de conserver par la langue les mœurs, les croyances et les traditions de la collectivité.

Bien que plaçant l'intérêt général du pays au-dessus de tous les intérêts particuliers, je suis d'enthousiasme avec lui sur ce point et j'en élargis l'application à tout le pays.

\* \* \*

Voyons maintenant les points des exposés de MM. Poulet et Van Cauwelaert qui, à mon avis, appellent quelques réserves.

Ils résument comme suit les éléments — que j'appellerai techniques — de la question.

*« Nous parlons, dit M. Van Cauwelaert, dans nos raisonnements, du fait qu'il existe en Belgique deux collectivités linguistiques séparées par une ligne frontière dont le tracé n'a guère varié au cours des âges, et de chaque côté de laquelle règne une communauté unilingue et non bilingue, comme on a coutume de le dire en Flandre. »*

*« La Flandre est et restera unilingue ; les statistiques du recensement de 1910 le prouvent. Le Français ne parviendra pas à s'y substituer au Flamand, et ceux qui voudraient s'attacher désespérément et uniquement au Français dans un milieu flamand finiront par subir l'influence de l'ambiance flamande, ou se condamneront à une existence stérile. »*

D'où M. Poulet conclut qu'il faut établir l'égalité absolue entre les deux races, les deux cultures, les deux régions par les réformes qu'il propose et que j'examinerai brièvement tout à l'heure.

Ainsi posée, la question est, je crois, posée d'une façon inexacte, parce que trop unilatérale.

M. Van Cauwelaert part de bases de discussions erronées ou, si vous le préférez, trop absolues en fait, et M. Poulet adoptant ces bases aboutit à des conclusions qu'on souhaiterait voir s'assouplir dans l'intérêt de l'apaisement.

\* \* \*

La réalité des faits m'oblige à me séparer de M. Van Cauwelaert dans l'idée qu'il se fait de la situation statistique des populations belges, en matière de langue.

Il divise le pays en deux régions unilingues entre lesquelles se trouverait l'île bilingue de Bruxelles.

Cela est trop simple pour être exact et j'avoue voir la situation tout autrement.

D'abord et originairement, Bruxelles et ses environs — disons l'arrondissement actuel de Bruxelles dans son ensemble — sont de langue flamande et appartiennent à la partie thioise des provinces belges et nullement à la région romane. Il faut donc admettre, qu'à l'origine, dans les territoires qui forment la Belgique actuelle, il y a une partie septentrionale flamande et une partie méridionale où domine la langue romane.

Sans méconnaître en rien les ressources et la réelle beauté de la langue flamande, on ne peut oublier que son aire d'expansion fut toujours limitée et que le principal couloir intellectuel qui relie les territoires belges au mouvement international des idées et des affaires a été, est encore, la langue française.

Les Flamands disent à présent qu'ils ne peuvent bien la connaître. Les faits répondent de leur capacité. En réalité les Belges — dans leur ensemble — ne sont pas assez maîtres de la langue française. Et tous, qu'ils soient de langue flamande ou de langue française, ont intérêt, individuel et collectif, à savoir le français, et à se perfectionner dans sa connaissance et son utilisation.

Les nécessités de la vie politique, intellectuelle, sociale, économique ont au cours des siècles amené la situation que voici :

La partie sud du pays est demeurée exclusivement française de langue. Elle est unilingue.

La partie nord ne l'est plus, si tant est qu'elle l'ait jamais été. Elle a été tout entière, et plus fortement dans ses couches les plus influentes et les plus actives : commerce, industrie, professions libérales, politique, pénétrée de culture française. Cette pénétration fut plus puissante dans la région de Bruxelles que dans le reste des provinces flamandes. Mais, il y a là, si l'on peut dire, une simple différence de degré et non de nature.

Chez les Flamands de toutes conditions on trouve une tendance à apprendre la seconde langue nationale, le français, et cette tendance ne se retrouve pas chez les Belges de langue française à l'égard du flamand.

Et la raison de cette situation est évidente.

Elle gît dans la supériorité d'expansion de la langue française.

On compare Lettons, Roumains, Tchèques, Polonais, Irlandais aux Flamands. N'est-il pas certain que quel que soit le régime interne des langues chez tous ces peuples, ils sont tous amenés à apprendre quelque langue de grande expansion, français, allemand, anglais, italien et que « à vouloir s'enfermer désespérément dans leur langue locale ils se condamneraient à une existence stérile » ?

Il en est de même chez nous.

Un des graves côtés de la question telle que la pose une grande partie des flamingants, si pas en théorie, du moins en fait, est de savoir s'il faut contrecarrer la tendance irrésistible et séculaire des populations et faire en sorte que les Flamands de toutes classes deviennent plus étrangers à la langue française.

Et à cela je réponds carrément NON.

Un tel mouvement serait funeste aux populations flamandes et mortel pour le peuple belge tout entier, qu'il condamnerait à la régression.

Mais je ne suis pas certain que tous les flamingants soient là-dessus d'accord avec moi. Et force est bien de constater, malgré les vues optimistes de M. Poulet relativement aux écoles moyennes du Limbourg, que la flamandisation de l'enseignement a entraîné la désertion d'écoles où le français n'était plus suffisamment enseigné.

M. Pastur a cité à ce sujet des chiffres impressionnants.

M. Van Cauwelaert proclame, je le sais, la nécessité d'apprendre le français. Et il me dira que le sens du mouvement flamand n'est nullement de méconnaître le droit qu'ont les Flamands d'apprendre et de connaître le français et de l'employer s'il leur plaît, mais d'assurer la connaissance de la langue populaire par l'élite afin que le développement complet du peuple, dans sa langue maternelle, soit possible.

C'est pourquoi il faudrait, dans une certaine mesure, imposer la connaissance approfondie de la langue flamande aux Flamands de toutes classes, parce qu'entre le populaire et l'élite ne doit pas exister la cloison étanche dont se plaignent les flamingants et qui serait la cause de l'infériorité relative du peuple flamand.

On voit donc que le point de vue de M. Van Cauwelaert quant à la situation de fait des diverses régions du pays par rapport à la question des langues n'est pas tout à fait exact.

Il pêche en plusieurs points contre la réalité :

1° Par rapport à l'homogénéité du langage littéraire, la situation des provinces du Sud est totalement différente de celle des provinces du Nord ;

2° Cette différence de situation est la conséquence des nécessités de la vie nationale sous tous les aspects et ces nécessités, loin de diminuer, grandissent ;

3° Cette différence vient de ce que la langue française est langue de communication universelle et que la langue flamande ne l'est pas.

4° Les preuves historiques du bilinguisme des provinces flamandes abondent. Rien qu'à lire les chartes on doit en être convaincu et les travaux consciencieux publiés à ce sujet s'appuient sur une documentation irréfutable.

Il n'y a d'ailleurs à déduire de là aucune conclusion contre l'égalité nécessaire en matière de langues.

Mais il faut en déduire qu'aucune solution rationnelle et apaisante du problème n'est possible qui ne tiendrait pas compte de ces faits et tendrait à contrecarrer la force inéluctable des choses.

Cela dit, j'admets avec M. Van Cauwelaert que les classes dirigeantes des provinces flamandes et aussi de Bruxelles, dans une certaine mesure, et des provinces de langue française devraient s'attacher à connaître la langue flamande, et qu'il est choquant de voir les chefs ignorer la langue de leurs administrés.

Il est non moins exact que cette meilleure compénétration des classes, de l'autorité et des administrés, aurait d'heureuses conséquences pour le pays tout entier.

Est-elle indispensable au relèvement du peuple flamand ?

C'est une autre question.

Mais elle est indispensable à coup sûr à la facilité et à la dignité de son existence, et cela suffit à déterminer mon opinion.

L'homme qui est dans l'impuissance de communiquer avec les citoyens qu'il gouverne, commande, juge ou administre, n'est pas en mesure de remplir les devoirs de sa charge. Il est inférieur aux fonctions qu'il assume.

Oserais-je ajouter que je ne puis accepter les conclusions des flamingants sur l'infériorité du peuple flamand ?

A coup sûr les Flamands ne sont pas chez nous des parias. Ils ne sont inférieurs, me semble-t-il, dans aucun domaine de l'activité et du

savoir. Ils ont eu dans le gouvernement et l'administration du pays un rôle extrêmement important. Et il n'en est autrement dans aucune branche de l'activité nationale.

Ce qui ressort de ce que nous venons de dire et ce qu'indique le bon sens, c'est qu'un Belge connaissant les deux langues nationales possède une supériorité indéniable sur le Belge qui n'en possède qu'une, et que d'autre part le Belge qui connaît le français est dans une situation plus favorable que le Belge qui ne connaît que le flamand.

Aucune loi n'est capable de modifier cette situation.

C'est pourquoi, sans vouloir diminuer l'usage de la langue flamande ni l'extirper des populations, ce qui serait une œuvre tyrannique et néfaste, en désirant au contraire que la connaissance du flamand s'étende, il faut souhaiter que les Flamands se familiarisent avec la langue française.

M. Van Cauwelaert a reconnu qu'en Belgique on n'a pas eu recours à la contrainte pour détruire la langue flamande, mais qu'on employa plutôt une méthode de pénétration.

Je pense qu'on n'a eu recours à aucune méthode, mais qu'en raison de sa plus grande expansion, le français s'est imposé.

Et c'est ici, je crois, que nous trouvons le nœud du dissentiment.

« On a voulu, dit M. Van Cauwelaert, captiver la langue flamande par les attrait d'une culture dite supérieure. Ces tentations ont pu endormir la conscience flamande. Mais aujourd'hui elle se réveille. »

Si le sens de cette parole était : La conscience flamande se réveille pour entraver l'étude de la langue française et s'enfermer désespérément dans sa langue locale, les populations flamandes se condamneraient à une existence restreinte, elles stériliseraient leurs forces, elles enterrerait leurs talents au grand dam de la Belgique entière.

\* \* \*

Voyons maintenant le point de vue de M. Poulet.

Le mouvement flamand n'est certes pas sans explication historique.

Avant 1830, sous le régime hollandais, les Belges de langue française furent molestés. Vint la révolution de 1830 et la constitution belge qui proclame, en son article 23, la liberté des langues. C'était justice.

Mais il y eut réaction contre les Flamands. C'est indéniable. On connaît les lettres de Raikem et de Rogier où il est dit qu'il faut écarter les Flamands des hauts postes de l'administration. Pendant de longues années, l'inégalité régna dans nos lois au sujet de l'emploi des langues.

Les griefs des Flamands étaient réels. Aucune illusion n'est possible là-dessus.

Après 1870, on commence à se préoccuper de la question. Peu à peu les abus furent attaqués, et ce travail de réaction équitable et salutaire fut l'œuvre du parti catholique. Elle s'opéra, non sans contradiction, mais sans déchirement pour le parti qui avait ses forces principales dans les provinces du Nord.

Les principales étapes de ce mouvement sont marquées, me semble-t-il, par la loi de 1878 sur l'usage du flamand en matière administrative ; la loi de 1889 sur l'usage de la langue flamande en matière répressive ; la loi sur le texte flamand des lois ; la loi créant une cour d'assises flamande pour la province de Brabant ; la loi scolaire et la loi militaire de 1913.

La loi de 1878 ne fut pas strictement appliquée. Elle n'entra pas tout à fait dans les mœurs.

Les lois relatives aux juridictions répressives semblent bien appliquées.

La loi scolaire semble donner satisfaction pour ce qui est de l'enseignement primaire.

Les dispositions de la loi militaire de 1913 relatives à l'emploi du flamand n'étaient pas entrées en vigueur au moment où la guerre éclata.

Pour la question des langues, la guerre a été particulièrement funeste.

Dans l'exode des réfugiés vers la France et l'Angleterre, les Belges qui ne savaient que le flamand éprouvèrent de grandes difficultés, mais on ne peut nier que ces difficultés furent aggravées par les erreurs et les fautes de l'administration.

Je ne citerai qu'un fait contre lequel je protestai à diverses reprises auprès du Chef du Gouvernement. A Londres, les renseignements que les bureaux belges donnaient aux réfugiés étaient imprimés en texte français et anglais, le flamand était oublié.

J'en pourrais citer d'autres concernant l'armée, mais l'impartia-

lité m'obligerait à parler des erreurs et des fautes de certains zélateurs du flamand, et j'aime mieux ne pas insister.

D'autre part, les Allemands ont voulu exploiter la question flamande pour diviser les Belges et briser leur résistance en activant la querelle des langues.

Ils prirent à cette fin trois mesures principales :

- La flamandisation de l'Université de Gand ;
- La création du Conseil des Flandres ;
- La séparation administrative.

*De là vient la défiance de beaucoup de Belges contre le mouvement flamand. Défiance peut-être excessive, mais explicable par certaines défaillances de l'intérieur et certaines fautes graves commises au front.*

La protestation des Flamands adressée au Gouvernement allemand en février 1918 fut un acte admirable.

On peut regretter que, dès l'armistice, on n'ait pas donné satisfaction au mouvement en créant l'université flamande. On doit regretter aussi l'attitude radicale prise par beaucoup de flamingants après l'armistice et dont la répercussion fut désastreuse pour le pays.

\* \* \*

Il ne me semble pas que les griefs invoqués par M. Poulet justifient la politique que ses amis et lui ont suivie, et je crois qu'en l'adoptant ils ont méconnu beaucoup de bonnes volontés et aggravé des dissentiments parfaitement réductibles.

M. Poulet a relevé quatre inégalités fondamentales dont souffrent, d'après lui, les Flamands :

- 1° Le français occupe une place tout à fait prépondérante à l'armée ;
- 2° Dans l'enseignement, les Flamands ont des écoles primaires ; ils n'ont ni écoles moyennes, ni collèges, ni athénées, ni université ;
- 3° Devant les tribunaux, et sauf en matière pénale, le français jouit devant la juridiction civile d'une prépondérance de droit ou de fait ;

4° Enfin, dans l'administration, la seule langue des services intérieurs était le français. Ce dernier grief a disparu, dit M. Poulet.

Pour obvier aux autres inégalités, il propose : 1°) le recrutement régional et la formation de régiments flamands ; 2°) l'égalité absolue du flamand et du français devant tous les degrés de la juridiction dans l'instruction, les plaidoiries et le jugement des affaires civiles ou commerciales ; 3°) l'emploi de la langue flamande comme langue courante dans l'enseignement moyen au pays flamand ; 4°) La flamandisation ou la transformation de l'Université de Gand.

M. Poulet avait d'ailleurs précisé dès l'abord la conception générale qu'il se fait du problème en disant : « que dans un pays comme la Belgique on puisse maintenir, ne fût-ce qu'une ombre d'inégalité entre les deux races, les deux cultures, les deux langues et les deux régions du pays, c'est, qu'on me pardonne l'expression, de l'aberration ».

Et voici la confusion fondamentale d'où sortent les erreurs, les exagérations, les fausses applications d'un principe juste. Nous devons nous attacher à la dissiper d'abord.

A entendre M. Poulet, on devrait croire que les Flamands sont maltraités chez nous et qu'une partie de la population belge veut opprimer l'autre.

Il n'en est absolument rien.

Il n'y a pas en Belgique de groupes étrangers l'un à l'autre et qu'un conquérant aurait réunis contre leur gré. La Belgique indépendante a été fondée par la volonté des neuf provinces dans la concorde et la fraternité. Nos deux races, si races il y a, se sont compénétrées. Les unions conjugales, les alliances entre Belges de langue différente sont innombrables. Unies, les deux parties de la nation se complètent admirablement. Séparées, elles perdraient leur originalité, leur richesse et leur force.

Si M. Poulet entend soutenir que, quelle que soit la langue qu'ils parlent, flamand, français, ou allemand, les citoyens belges doivent avoir les mêmes facilités dans leurs rapports avec l'autorité publique, je pense que tout le monde sera d'accord.

En tout cas, je suis d'accord.

Mais quand M. Poulet parle d'égalité de langue, de culture, de région, de races, je réclame des précisions, car ces formules inexactes et vagues sont un danger. Elles sont la source des difficultés où nous nous débattions.

Il n'y a pas d'inégalité de races, ou de régions, en Belgique. Il y a des inégalités de culture, évidemment, chez nous comme dans toute la société humaine, mais elles ne suivent pas la frontière linguistique.

Et qu'est-ce que l'égalité de langues ?

Si c'est l'égalité des citoyens du point de vue de la langue dans leurs

rapports avec l'autorité, si c'est le droit d'user librement du langage que l'on préfère, il n'y a rien à dire.

Mais si, par l'égalité des langues, M. Poulet entend que les langues doivent être égales, il émet une prétention qui va contre la nature des choses. Rien au monde ne peut détruire la supériorité relative, comme instrument de communication, de la langue anglaise sur la langue française, par exemple, ni la supériorité des langues d'usage international sur les langues locales.

Et c'est, je crois, l'erreur de beaucoup de flamingants de confondre les prétendus droits de la langue avec les droits effectifs des citoyens qui parlent une langue.

Les flamingants voudraient que la langue flamande fût l'égale de la langue française. Je le voudrais aussi, car alors la question serait résolue.

Mais elle ne l'est pas, et c'est un fait qu'on ne peut négliger ni détruire.

M. Poulet veut l'égalité. Nous la voulons aussi entre les citoyens. Par conséquent, nous souscrivons à toutes les mesures qui assureront plus parfaitement aux Belges le droit d'être compris, jugés, administrés, gouvernés, enseignés dans la langue qu'ils parlent. Mais non pas aux mesures qui tendraient à contraindre qui que ce soit à l'usage d'une langue déterminée.

S'il y a des Flamands qui désirent être instruits exclusivement en flamand, il faut trouver le moyen de les satisfaire.

On ne peut imposer à tous les Flamands l'obligation d'admettre cette discipline nouvelle.

*M. Poulet a tort de s'enfermer dans l'idée artificielle de l'égalité entre les langues quand il s'agit de l'idée pratique de l'égalité entre les citoyens sous le rapport de l'usage des langues.*

La dialectique radicale partant de cette erreur doit aboutir à des conclusions erronées.

\* \* \*

Dans mon esprit, les propositions radicales de M. Poulet ne sont nullement indispensables à la parfaite sauvegarde du droit des citoyens flamands.

Elles risqueraient plutôt de leur être nuisibles en même temps qu'au pays, car elles ne me paraissent conformes ni au bien général de la nation, ni aux intérêts particuliers des populations flamandes.

*Elles ne sont pas conformes au bien général du pays.*

Le bien général veut la paix. Il exige une certaine compréhension mutuelle des classes, des partis, des races, puisque races il y a. Il exige aussi le respect du droit des individus, et par conséquent il veut que les citoyens de langue flamande ne souffrent d'aucune incommodité, parce que Flamands, dans leurs relations avec l'autorité. Mais il est trop certain que la raideur calviniste dont j'ai parlé, le radicalisme qui prétend fonder la solution de la question flamande sur le principe *cujus regio illius lingua*, sans égard à n'importe quelle considération, ne permettra pas de solution apaisante, mais aigriera toujours davantage un problème dont la solution deviendrait simple et possible si l'on tenait mieux compte de la réalité.

*Elles ne sont pas conformes à l'intégrité des populations flamandes et l'égalité des langues telle que la conçoit M. Poulet aurait pour résultat définitif de faire des Flamands ainsi formés des Belges de seconde classe.*

Le Flamand doit défendre sa personnalité, sa langue, ses mœurs et ses coutumes. Il y a là un intérêt national. Mais il doit aussi se rapprocher de la culture française, faute de quoi il serait entravé dans sa carrière, se condamnerait à la stérilité, se ferait en tous les cas des conditions de vie difficiles.

Pendant la guerre, le *Toorts*, journal activiste, signalait comme un grief des Flamands le fait qu'en Angleterre les ouvriers belges qui ne savaient que le flamand trouvaient bien plus difficilement à s'employer que les Wallons et les Flamands qui savaient le français.

Or ceci n'était pas un grief, mais la constatation d'un fait évident, c'est à savoir que l'homme qui connaît une langue internationale est dans une situation plus favorable que l'homme qui ne connaît qu'une langue locale.

Voilà justement le point que paraît oublier M. Poulet.

Car ce qui est vrai de l'ouvrier manuel, comme l'attestait le *Toorts*, est vrai du commerçant, de l'industriel, de l'agriculteur, des professions libérales.

Il ne faut pas se faire d'illusion.

Les mesures que préconise M. Poulet restreindraient méthodiquement l'emploi du français dans les provinces flamandes. Elles auront

pour conséquence — je ne dis pas voulue, mais fatale — de diminuer le nombre des Belges, tout au moins des Flamands aptes à parler français. Pareille conséquence serait nuisible à la Belgique et à la population flamande.

\* \* \*

*Des mesures aussi radicales sont-elles nécessaires à la sauvegarde du droit des Flamands ?*

Je ne le pense pas.

La loi de 1878 sur l'emploi du flamand en matière administrative ne fut pas exactement appliquée. On l'a refaite en 1921 en imposant l'emploi du flamand même dans l'administration intérieure. Je ne suis pas partisan de cette disposition, parce qu'elle n'est pas nécessaire à la garantie du droit des citoyens flamands et qu'elle est une entrave pour l'administration. L'expérience tranchera le procès sur ce point.

Les dispositions relatives à l'emploi de la langue flamande en matière répressive sont parfaitement justifiées. J'ai moi-même fait voter la loi instituant une cour d'assises flamande dans le Brabant et je suis toujours l'homme des idées que je défendis alors à la Chambre et au Sénat. Toutes ces lois étaient nécessaires, parce qu'au répressif les intéressés sont en contact direct et personnel avec les magistrats.

Mais j'avoue ne pas voir la nécessité d'étendre ces lois aux juridictions civiles. C'est n'est pas que je conteste le droit des Flamands de faire leur procédure en flamand, s'il leur plaît ainsi.

Mais je ne vois pas quel grief réel l'organisation judiciaire civile inflige aux Flamands. Devant les justices de paix on procède en flamand et cela se conçoit, parce que les parties entrent personnellement en jeu. Devant les juridictions supérieures n'apparaissent que les avoués et les avocats. L'usage du français ne lèse personne. Il facilite d'autre part et homogénéise le débat. Voudrait-on faire de chaque procès à Bruxelles et en pays flamand une petite tour de Babel, et croit-on vraiment que le niveau de la vie judiciaire, le progrès de la jurisprudence, la prompte et juste solution des conflits s'accommoderaient d'un tel régime ?

Les sages dispositions arrêtées par le Législateur en 1913 n'ont pu être appliquées à l'armée avant la guerre.

Ne serait-il pas sage de leur laisser produire leur plein effet avant de proposer le recrutement régional ?

Mais non. Un vent de radicalisme fou nous emporte, et l'on ferme les yeux pour ne pas voir l'évidence et qu'une telle division de l'armée expose l'unité de la patrie. Je me refuse à parquer nos conscrits par province. Il est au contraire de nécessité nationale que les hommes de nos diverses régions fraternisent dans les mêmes régiments.

Mais il y a le droit des hommes à être instruits et commandés par des officiers qui les comprennent. Ce droit, nous le reconnaissons pleinement et nous sommes d'avis de renforcer sous ce rapport la loi de 1913, car celui qui prétend devenir officier doit connaître la langue de ses hommes.

L'objection que M. Pouillet tire de l'impossibilité d'avoir assez d'officiers connaissant le flamand n'a aucune portée décisive. Elle peut, aujourd'hui, avoir quelque fondement. Demain, après une sérieuse application de la loi de 1913, elle n'en aura plus.

Quant à l'enseignement supérieur, on admet la création d'une université flamande. On s'oppose à la destruction d'une université existante. Tels sont les termes du problème. La solution en est ardue, mais non pas impossible, si l'on veut bien l'étudier sans ce parti-pris colére qui s'exprime dans la formule : « *Gent of niets* ».

J'ai trouvé avec plaisir dans la conférence de M. Pouillet des correctifs qui ne suppriment pas toute chance d'accommodement.

\* \* \*

Ainsi je me trouve pleinement d'accord avec l'égalité des citoyens en matière de langues, mais sous la réserve de l'unité nécessaire du pays. Je ne pense pas que M. Pouillet veuille s'attaquer à cette unité ni seulement la compromettre. Mais je redoute que, contre ses intentions, les mesures qu'il propose n'aboutissent à l'affaiblissement du pays.

Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que le mouvement flamingant contient beaucoup d'éléments dont une politique imprudente a aigri et enflé l'exaltation.

Je puis concevoir et excuser les opinions les plus radicales. Ce que je ne puis comprendre, c'est l'erreur fatale qu'ont commise les chefs catholiques du mouvement flamand en faisant de leurs revendications linguistiques l'essentiel de leur action politique et en subordonnant à cet intérêt respectable sans doute, mais non point immédiatement essentiel, les intérêts immédiatement vitaux du pays.

C'est ainsi que nous avons vu des hommes, que leur passé semblait devoir garantir d'une erreur aussi lourde, admettre qu'on imposât avant tout aux candidats catholiques le programme minimum, et que, suivant l'acceptation ou le refus de ce mandat impératif, on créât partout dans le parti catholique des provinces du Nord un état de scission ouverte ou latente et d'exclusivisme.

Ainsi fut brisée la force du parti catholique, au moment même où sa cohésion eût été le plus nécessaire au relèvement du pays.

Les conséquences de cette erreur ont été fatales et le deviendront bien plus, si nous n'y prenons garde.

Il y avait certes mieux à faire, même et surtout du point de vue flamand.

Il y avait à restaurer le pays et particulièrement la Flandre afin de rendre à ces populations si durement éprouvées leurs champs et leurs foyers. Et la restauration du pays ne s'entendait pas seulement des ruines matérielles accumulées par l'ennemi, mais de nos institutions ébranlées, de l'ordre compromis.

Cette tâche vitale, urgente, fût-elle accomplie ?

Elle le fut bien imparfaitement, parce que nos divisions laissèrent le champ libre aux manœuvres socialistes.

Et, en ce sens, on peut dire que le mouvement flamingant a favorisé l'action dissolvante du parti socialiste. Ceci n'était pas, à coup sûr, dans l'intention de nos amis flamands, mais ce fut le résultat hélas ! trop visible de leur erreur de tactique.

*Il y a dans les droits et les intérêts politiques une hiérarchie nécessaire qu'on n'oublie pas sans graves dommages pour la communauté.*

Il est tout à fait nécessaire que cette situation soit redressée, autrement nous allons à l'abîme et l'avenir du peuple belge tout entier apparaît sous de tristes couleurs.

Les fautes accumulées depuis l'armistice ont compromis notre situation extérieure et notre situation intérieure.

L'opinion inquiète cherche en vain la force capable de redresser nos affaires.

Partout c'est l'inertie et le découragement.

Or la force nécessaire ne peut se trouver que dans une droite parlementaire unie et élargie pour le salut de la nation.

A elle de formuler un programme précis sur les questions dont l'angoisse publique réclame la prompt solution.

Comment assurer la sécurité de nos frontières et empêcher le retour de l'invasion ?

Comment remettre l'ordre dans nos finances et conjurer la ruine de l'Etat ?

Telles sont les questions essentielles de l'heure. Elles inquiètent chaque citoyen, conscient du péril, et nulle voix n'y répond.

Or, c'est à nous d'y répondre. La réponse est possible sous la condition que nous soyons unis.

Ne croyez pas que dans ma pensée ces problèmes doivent nous absorber au point d'exclure de nos préoccupations la solution de la question flamande.

Telle n'est pas ma pensée. Elle est seulement de faire comprendre combien l'entente est nécessaire entre nous, combien le salut de chaque Belge en dépend pour le pain quotidien, combien en dépend la sécurité de la vie nationale et combien il importe de ne persévérer ni d'une part ni de l'autre dans un radicalisme linguistique qui a brisé, hier, les forces de conservation sociale et nationale et qui, demain, pourrait mettre en péril notre existence elle-même.

JULES RENKIN,  
Ministre d'Etat.



## “ Le stupide XIX<sup>e</sup> Siècle „

### II

C'est bien une jouissance intellectuelle extraordinaire que le chroniqueur littéraire éprouve à la lecture du dernier livre de Léon Daudet, et il voudrait la faire partager à toutes les intelligences de bonne volonté et assez mûres pour se plaire aux vastes vues synthétiques.

Plaisir rare, en effet. Voir abattre, avec cette vigueur et

cet esprit, toutes les sottises que, depuis le premier éveil de son intelligence, on a entendu célébrer comme des conquêtes de la libre pensée sur l'ignorance, et voir instaurer à leur place, en une œuvre écrite d'une main ferme et adroite, les plus belles vérités, celles dont on est convaincu que le bonheur du monde dépend, ce spectacle-là n'est pas donné tous les jours, et quand il se produit, on veut crier à tous : « Venez donc voir ! »

Sans doute, ces insanités étaient réfutées. Nous avons nos Souverains Pontifes, qui tous, l'un après l'autre, nous ont éclairés ; nous avons nos théologiens et nos philosophes qui, en syllogismes disposés comme des blocs de pierre, édifiaient leurs indestructibles monuments ; nous avons eu le Cardinal Pie et Louis Veuillot. Nous avons un chanoine Gaudeau qui, dans sa *Foi Catholique*, assène mensuellement ses coups de marteau sur les têtes de l'hydre judéo-maçonnique ; nous avons un Robert Vallery-Radot, dont le livre *Devant les Idoles* (je l'ai dit ici même) est une admirable révolte de la raison contre l'imbécillité moderne ; nous avons toute une pléiade de jeunes et vigoureux talents, nourris de l'ambrosie de saint Thomas d'Aquin, qui se sont engagés dans les sphères sereines de la philosophie catholique et qui répudient avec entrain le tumultueux enthousiasme du siècle dernier.

Mais il nous manquait une œuvre synthétique assez puissante pour prendre le siècle en bloc et le stigmatiser dans ses différentes manifestations, et en même temps écrite en un style assez corrosif pour dissoudre le marbre et le bronze des statues, et assez vitriolé pour faire hurler de douleur les adorateurs encore vivants. Il nous manquait un démolisseur de socles, un pourfendeur de casques et de cuirasses, un batailleur assez turbulent pour forcer l'attention de la masse indifférente. Et à cet homme d'action il fallait des principes sûrs, une logique serrée ; sa tête devait être aussi solide que son bras.

Ce chevalier moderne s'est trouvé ; il est digne d'être un maître de l'heure. Pourquoi son *Stupide XIX<sup>e</sup> Siècle* n'aurait-il pas, ayant la vérité pour lui, la vogue que ne méritaient ni le *Contrat social* ni la *Critique de la raison pure* ?

J'entends dire que toute une jeunesse le prend pour guide et pour directeur intellectuel. Il y a cinquante ans, c'étaient les Taine, les Renan, des matérialistes, des sceptiques, qui jouaient ce rôle de conducteurs de peuples. Quelle belle espérance se lève donc comme une aurore sur la nouvelle génération ?

*Quelle Jérusalem nouvelle  
Sort du fond du désert brillante de clartés,  
Et porte sur le front une marque immortelle ?  
D'où lui viennent de tous côtés  
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?*

Aujourd'hui, sans sortir du domaine de la littérature, les guides spirituels les plus suivis sont des croyants, comme Léon Daudet, le fils d'Alphonse Daudet, comme Paul Bourget, un converti, ou des incroyants, un Charles Maurras qui, posté sur le seuil du temple, pousse les autres à y entrer, un Maurice Barrès qui de plus loin indique la route.

Et ce ne sont pas là des voix qui prêchent dans le désert. Louis Veuillot, devant l'indifférence du public, se consolait en songeant que son *Univers* réconfortait tous les matins les curés de campagne au fond des provinces françaises. Il y a autre chose que des curés dans l'auditoire de Léon Daudet ! Celui qu'un Américain, débarqué récemment en France, tenait à voir parce qu'il l'estimait le plus grand des « réactionnaires » (un record !) entraîne derrière lui ce qu'il y a de plus intelligent dans la jeunesse française. Et ce qualificatif de réactionnaire,

considéré naguère comme l'injure qu'il fallait ne s'attirer à aucun prix, il l'adopte et s'en fait un panache. Ses études médicales lui ont d'ailleurs appris que rien n'est plus salubre que la réaction contre toute influence nocive. Les organismes les plus sains réagissent le mieux contre le poison.

Or, le venin qui a infecté le XIX<sup>e</sup> siècle et contre lequel s'opère enfin la plus bienfaisante des réactions a été ingurgité sous des formes très diverses, mais je crois qu'à la base de toutes les combinaisons on trouverait à l'analyse un même virus : le romantisme.

M. Pierre Lasserre l'a démontré : avant d'être la décomposition de l'art, le romantisme a été la décomposition de l'homme. Il a détruit l'harmonie de la nature humaine en donnant à l'imagination et à la sensation la prédominance sur la raison. Il a fait du XIX<sup>e</sup>, le siècle du sentiment, à l'encontre du XVII<sup>e</sup>, qui était le siècle de la raison. Toutes les tares de notre époque découlent de cette défaillance originelle et, quand Léon Daudet fait de la démesure la principale caractéristique du romantisme, il ne dit pas autre chose. Car le sentiment et l'imagination, quand ils ne sont pas contenus et réglés par la raison, s'écartent fatalement de la mesure imposée par le bon sens.

Il ravalait donc l'homme en le rapprochant de l'animal stupide, ce siècle qui exaltait précisément les facultés inférieures, communes à l'homme et à la bête, et cela au détriment de la raison, notre unique supériorité dans le monde naturel.

Est-ce à dire que, au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y ait pas eu des génies, de très belles intelligences ? Certes, oui, et Daudet est loin de le nier. Mais ils furent méconnus, dit-il ; ils n'eurent pas l'influence ni la gloire qu'ils eussent méritées.

J'ajouterai que, si des romantiques, comme Victor Hugo, écrivirent certaines œuvres fortes et d'une magnifique beauté, ce ne fut pas à cause du romantisme, mais malgré lui. Là où Victor Hugo est admirable, c'est précisément où son sentiment se développe par hasard dans la ligne de la raison.

L'imagination et la sensibilité sont des forces comme l'électricité ; elles sont bienfaisantes tant qu'elles courent le long du fil de la raison. Que le fil soit rompu, les courts-circuits se produisent et les déflagrations éclatent.

La marque du XVII<sup>e</sup> siècle, son honneur et sa gloire, c'est de s'être servi de ces forces en art et en littérature de façon à les rendre utiles à l'idée et pas au delà. Le XIX<sup>e</sup> siècle les a émancipées et en a fait des fléaux, qui ont fini par tout bouleverser.

Il faut donc, pour apprécier les hommes et les œuvres du siècle, jauger la dose de romantisme que chacun d'eux et chacune d'elles contiennent. Ici je souhaiterais, chez Léon Daudet, un souci un peu plus délicat des nuances, un départ plus juste entre les qualités et les défauts des auteurs sur lesquels il fonce comme un taureau en fureur. Certains de ses jugements sont trop absolus ; on va l'accuser d'avoir subi lui-même l'influence de son siècle et d'apporter dans la défense de la mesure une ardeur démesurée.

Mais, je l'ai dit, c'est une œuvre de combat qu'il écrit et, en pleine lutte, on ne ménage pas ses coups. Et il en faut, des combattants comme lui, des tirailleurs d'avant-garde, plus pratiquement utiles que les escrimeurs académiques, dont les performances s'exécutent dans le domaine des pures idées.

Il a bien raison, notre vaillant satirique, quand il écrit en tête de son ouvrage : « Il importe, pour nuire réellement à une doctrine pernicieuse, de s'en prendre à ceux qui la propagent. Les polémiques *ad principia* ont leur autorité et leur prix. Mais elles ne deviennent percutantes qu'en s'incarnant,

en devenant polémiques *ad personas*, du moins quant aux vivants ».

Prétendre qu'il faut faire grâce aux malfaiteurs littéraires parce qu'ils ont écrit en beau style, c'est dire qu'il ne faut pas arrêter un assassin bien habillé. Léon Daudet, lui, ne regarde pas à l'habit, il s'attaque aux idées malfaisantes, et donc aux personnages, quels qu'ils soient, qui les colportent.

Ses brûlantes invectives et ses haines cachent un profond amour de l'humanité et un vigoureux optimisme. Et c'est là sa force et sa beauté. Il croit en la puissance de la vérité, et il la sait capable de régénérer le monde. De là sa vaillante ardeur à provoquer la salutaire « réaction ». A tous ceux qui sont intoxiqués par les formules modernes — et qui ne l'est pas plus ou moins? — je recommande son livre comme un énergique contrepoison.

Chanoine PAUL HALFLANTS.



Dans l'article de notre collaborateur Robert Vallery-Radot : Le Docteur Pancrace, etc., de nombreuses fautes de typographie ont échappé à la correction. Parmi celles-ci, dont nos lecteurs ont dû relever la plupart, nous signalerons :

Page 9, colonne 2 : lignes 6 et 8, au lieu de dangereuses, lire saugrenues ; ligne 22, au lieu de écartier, lire écraser.

Page 10, colonne 2 : ligne 72, au lieu de et pour les chrétiens, lire et non pour les chrétiens.

Page 11, colonne 2 : ligne 18, au lieu de droit national, lire droit naturel.



## Encore le Spiritisme : Nouvelles et dernières expériences

Si nous publions encore cette étude sur des expériences spirites récentes, c'est afin de montrer à l'élite catholique du pays ce qu'il se cache de mesquineries sous ce grand mot de spiritisme.

Rappelons encore le texte de la décision du Saint-Office en date du 27 avril 1917 :

QUESTION. — « Est-il permis de prendre part, soit par médium, soit sans médium, en usant ou non de l'hypnotisme, à des entretiens ou à des manifestations spirites, présentant même une apparence honnête ou pieuse, soit qu'on interroge les âmes ou les esprits, soit qu'on écoute les réponses faites, soit qu'on se contente d'observer, alors même qu'on protesterait facilement ou expressément que l'on ne veut avoir aucune relation avec les esprits mauvais ? »

RÉPONSE. — « Non sur tous les points ».

Comme nous le faisons remarquer en octobre dernier (n° 29), il y a dans le spiritisme deux questions bien distinctes :

1°) Connaît-on des faits spirites scientifiquement démontrés ?

2°) Si oui, comment les expliquer ?

Nous avons publié dans notre dernier numéro les résultats négatifs des expériences tentées dernièrement en Sorbonne. L'étude du comte Pevovsky est elle aussi d'une critique de l'authenticité de certains faits. Elle laisse ouverte la question de savoir s'il y a, oui ou non, des faits spirites vrais et s'il faut recourir pour les expliquer à l'intervention de cet Esprit des Ténèbres, dont il est de bon ton de nos jours de paraître ignorer l'existence et l'inlassable activité.

La publication à titre documentaire des expériences du comte Pevovsky ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

Abbé v. D. H.

Dans un article précédent que la Revue Catholique des Idées et des Faits a publié l'an dernier, j'ai analysé brièvement la question de l'authenticité des phénomènes dits « physiques » du Spiritisme.

Je me propose aujourd'hui de narrer, puis de discuter des expériences personnelles qui ont porté sur certains « phénomènes » spirites d'ordre intellectuel et spécialement sur le soi-disant phénomène de clairvoyance. La plupart de ces expériences, on va le voir, sont toutes récentes.

Il y en a une pourtant qui remonte à plus de trente ans et date de 1891. J'avais moins de vingt et un ans à cette date, mais je m'intéressais déjà passionnément aux faits d'ordre occulte. Aussi acceptai-je avec empressement l'occasion inespérée qui s'offrit à moi à Pétersbourg — alors St-Petersbourg — un beau soir d'hiver d'assister à une séance de spiritisme.

Je m'y rendis accompagné de deux de mes amis. Nous nous trouvâmes en présence d'un petit cercle d'étudiants dont deux jouaient le rôle de médiums. La séance avait lieu dans l'appartement de M. Mmitri Schilkine, également étudiant et devenu depuis un de mes meilleurs amis.

Les médiums se tiennent d'un côté d'une grande table ; ils ont les yeux bandés ; devant eux, sur la table, est placée une grande feuille de carton ; ils tiennent chacun les doigts d'une main sur une soucoupe à thé renversée, et cette soucoupe court sur la feuille de carton et indique rapidement une lettre après l'autre. L'éclairage ne laisse rien à désirer ; et la façon dont les yeux des médiums sont bandés me paraît satisfaisante.

Je demande au soi-disant « esprit » s'il peut lire, et sur sa réponse affirmative un livre quelconque est apporté de la chambre voisine ; je prends une feuille de papier et la tenant au-dessus du livre j'ouvre ce dernier au hasard, puis le recouvre avec la dite feuille. On prie l'« esprit » de désigner le numéro de la page, à quoi il répond :

— Je dois regarder.

Puis, la soucoupe avec les doigts des médiums dessus, — naturellement — se hausse sur le livre (placé au milieu de la table), se glisse sous la feuille de papier, reste quelque temps immobile, redescend ensuite sur la table et épelle :

— Il n'y a pas de nombre.

On vérifie : la page est en effet blanche ; grande émotion ! On recommence et on obtient cette fois :

— 89 !

C'était exact !...

La séance prend fin peu après. On en arrange quelques jours plus tard une seconde. Mais les expériences analogues ne réussissent plus. On essaie encore : toujours rien ; et pour une raison ou pour une autre les séances prennent fin bientôt.

J'avais été, je l'avoue, fortement impressionné. Les conditions des expériences réussies excluaient à peu près à mon avis une supercherie : il me semblait que, se tenant debout, les médiums pouvaient difficilement voir sous la feuille de papier, sans parler des mouchoirs qui leur bandaient les yeux.

Il y avait bien cet à peu près ; mais je ne voulais pas trop m'y arrêter... Et puis — pourquoi frauder ? Quel intérêt ? Quel mobile ?... L'insistance de la soucoupe à « voir » le chiffre de la page avant de le donner semblait bien extraordinaire ; mais lorsque je parlai de la séance en question au pontife du spiritisme russe de ce temps-là M. Alexandre Aksakoff (1), il ne manqua pas de trouver dans sa propre expérience des incidents analogues si non identiques. Là aussi, à son dire, la « clairvoyance » des « esprits » était limitée par des contingences toutes physiques. Bref, tout cela semblait aussi passionnément intéressant qu'extraordinaire...

Seulement, il me fallut attendre une dizaine d'années pour assister de nouveau à quelque chose de semblable. Un beau jour je fis la connaissance d'un certain G..., occupant à Pétersbourg un poste quelconque dans la justice militaire et qui semblait un parfait honnête homme. Des séances spirites avaient lieu chez lui où des soulève-

(1) J'emploie le terme de « pontife » sans ironie. M. Aksakoff était un riche propriétaire foncier et un brave et excellent homme. Il a publié sur le spiritisme une série d'ouvrages appréciés dont surtout les deux volumes intitulés *Animisme et Spiritisme* (il existe une traduction française). Je crois que sur la fin de ses jours, il a dû perdre beaucoup de ses illusions d'antan ; ce qui est certain en tout cas, c'est qu'il était, lorsque je l'ai connu, d'une opinion plus que médiocre sur les soi-disant « esprits » qui se manifestent aux séances. Il lui est arrivé de me dire qu'à son avis, c'étaient des « canailles » (*sic* !). Il est probable que les médiums l'ont mis plus d'une fois dedans au cours de ses innombrables séances ; mais il a eu le mérite d'en avoir démasqué plusieurs. Et sa crédulité avait certes des limites. Il est mort en 1903. *Sit ei terra levis.*

ments de tables, etc. étaient censés se produire. Il me fut donné de voir quelque chose de plus intéressant à mon avis. G. et une autre personne s'étant mis à une table les yeux bandés, des « messages » furent obtenus très vite et très facilement, toujours à l'aide d'une soucoupe ; et cette soucoupe « lut » très correctement les noms imprimés sur des cartes de visite, prises au hasard dans un tas et censés être inconnus de qui que ce soit.

La bonne foi de « l'autre personne » qui écrivait avec G..., ne faisait aucun doute ; pour ce qui est de lui-même... Les yeux bandés ne m'ont jamais inspiré une confiance exagérée. J'aurais voulu procéder à des expériences contrôlées plus sérieusement ; seulement ces expériences n'eurent pas lieu, encore que j'aie très vaguement l'impression (à cette distance !) que certains autres essais furent faits par moi avec G..., dans le groupe Schilnine qui n'aboutirent pas.

G... me raconta le bizarre incident suivant qui peut nous donner peut-être la clé de l'énigme et nous mettra à même d'expliquer les expériences en question de façon naturelle sans mettre en doute sa bonne foi : ayant un jour à passer un examen très difficile, il eut l'impression d'avoir subi un échec complet et de n'avoir répondu à aucune question ; alors qu'il apprit plus tard avoir passé l'examen de la plus brillante façon !!! Si le fait est vrai — rien n'empêche que G... n'ait pu tout aussi bien regarder subrepticement sous bandeau et pour l'alphabet, et pour les cartes de visite — et l'oublier aussitôt après. L'un n'est pas plus extraordinaire ni invraisemblable que l'autre. Cette réflexion me vint en tête dès alors : elle me paraît juste. D'autre part, si l'histoire de l'examen avait été inventée de toutes pièces, G..., n'était plus digne de confiance — et dès lors...

\* \* \*

Vingt ans se passent. En février 1921, je me trouve en Finlande, à Z., près de la frontière russe, où je suis venu rendre visite à une amie de longue date, réfugiée comme moi. Z. est une ville, un peu russe. Elle possède, une cathédrale russe ; on y entend le doux son des cloches chaque matin ; elle possède aussi une petite colonie russe dont l'amie en question est le soutien et l'âme. Z. est jolie en été comme en hiver ; surtout en hiver peut-être, quand le matin, des filets de fumée blanche montent de cent cheminées dans un ciel rose et froid. Ah ! le beau pays, beau dans sa tristesse, beau dans sa monotonie même !

A Z. je fais la connaissance d'une famille Y. : encore et toujours des réfugiés russes ; famille parfaitement honorable et sympathique. Un père, une mère, trois enfants. L'aînée des deux filles que j'appellerai *Nadia*, vient faire visite à la princesse X..., — l'amie dont il a été question plus haut : grande, svelte et jolie, elle fait très bonne impression. Je ne sais comment la conversation tombe sur le spiritisme. Je propose de faire un essai. Vite — et l'alphabet est préparé, la soucoupe — avec un trait noir dessus pour désigner les lettres — réquisitionnée. *Nadia* pose les doigts d'une main sur la soucoupe renversée, et les « messages » de pleuvoir dru comme la grêle presque aussitôt.

Un « esprit » disant se nommer Prince Romodanovsky et avoir vécu au XVIII<sup>e</sup> siècle se manifeste. Il dit avoir été le neveu de l'illustre collaborateur de Pierre le Grand du même nom et donne sur sa vie force détails. A vérifier (1).

Je prie le soi-disant Prince Romodanosvky de nous donner une preuve de son existence indépendante. Peut-il, par exemple, nous dire le nombre de la page d'un livre ouvert au hasard et que personne n'a regardé ? Sur sa réponse affirmative, j'apporte un livre m'appartenant et que certainement jamais *Nadia* n'a vu : c'est le premier volume de *l'History of English Rationalism in the XIX Century* de Benn, un gros volume de 450 pages.

Ce livre, je le tiens sous la table ; je l'y ouvre au hasard ; je le recouvre d'un journal, toujours sous la table ; puis je le mets sur la table toujours recouvert. On prie l'« esprit » d'indiquer le numéro. La réponse vient de suite : 193. On vérifie : c'est exact !

Nous sommes trois dans la chambre qu'éclaire un soleil blafard de février : la Princesse X, *Nadia* et moi. Inutile de dépeindre notre immense et incommensurable étonnement. Pour moi, je me sens un peu comme si j'avais reçu un bon coup de bâton sur le crâne.

Rêvé-je ? Ne rêvé-je pas ?

L'émotion un peu calmée je veux recommencer. Une fois ne suffit

point, n'est-ce pas ? Tandis que deux expériences réussies mettraient à mes yeux fin à tous les doutes une fois pour toutes. Je propose donc de faire un second essai ; « Romodanovsky » tâche de se dérober ; il prétend être fatigué ; je reviens à la charge ; et alors, me souvenant du précédent de 1890, je suggère pour faciliter l'expérience, de laisser « voir » le chiffre à la soucoupe... L'« esprit » finit par consentir ; cependant l'expérience ne réussit pas : le nombre donné n'est pas exact. Et pourtant cette fois (*mais non la première*), la soucoupe a bien « regardé ».

La séance prend fin là-dessus ; et nous nous séparons très impressionnés malgré l'échec du second essai. Les conditions dans lesquelles avait réussi le premier me semblaient en effet parfaites ; et je dois avouer que malgré tout ce qui est arrivé depuis elles me paraissent toujours telles...

\* \* \*

Cinq autres séances eurent lieu ensuite à Z., après quoi je quittai la Finlande pour l'Allemagne. Au point de vue « clairvoyance » ces cinq séances ne donnèrent que des résultats à peu près entièrement négatifs. Un nombre assez considérable d'essais furent faits, toujours pour avoir le numéro de la page ; deux seulement réussirent, dont un entièrement et l'autre partiellement. A chacune de ces tentatives, la soucoupe « regardait » sous la feuille de papier qui recouvrait le livre ; comme on le voit, les choses n'en marchaient guère mieux.

La famille Y... se transportait à son tour en Allemagne en mai, et se fixait à K. tout près de Berlin (1). De mon côté je passai l'été de 1921 dans le Harz, d'où je venais à Berlin de temps en temps pour quelques jours. Je profitais de ces voyages pour aller rendre visite aux Y..., et chaque fois, après le souper, on arrangeait une séance. En août, je me transportais à Berlin, et les expériences prirent dès lors un caractère plus régulier. Je me rendais à K. en moyenne tous les huit jours.

A chaque séance je procédais à des expériences de « clairvoyance », les conditions étant toujours ou presque toujours les mêmes. Tantôt ces expériences réussissaient, tantôt — le plus souvent — elles « rataient ». La soucoupe « regardait » chaque fois. Mais nous ne faisons guère de progrès : c'était toujours à peu près la même chose ; et j'avais de plus en plus l'impression de piétiner sur place. En outre, les conditions générales étaient assez peu satisfaisantes. Il y avait presque toujours beaucoup de monde chez nous et un va-et-vient perpétuel ; M<sup>me</sup> Y..., tout en s'intéressant aux séances, dédaignait les expériences de « clairvoyance » et accablait les « esprits » de questions plus ou moins saugrenues ; je devais bien m'y prêter par politesse, mais intérieurement je rageais ; bref, il ne pouvait être question de recherches véritablement dignes de ce nom, ce qui était (comme toujours) mon seul but. Je finis, comme on le verra, par arranger autrement les choses ; mais je perdis beaucoup de temps à ces séances de K.

Il s'y produisit toutefois, comme on le verra, des incidents très curieux. Pour ce qui est de la « clairvoyance », la séance du 22 août fut la plus intéressante ; en voici les épisodes les plus frappants :

A un certain moment, le soi-disant « esprit » qui se manifestait annonça que dans la chambre à coucher, sur le divan, il se trouvait un livre de récits de Tcherkhoff, que ce livre était ouvert à telle page, et donna brièvement le contenu de la page.

Vérification faite, tout cela fut reconnu exact. Mais je n'y attachai pas d'importance, puisque le livre se trouvait dans les mains de la famille Y..., dont les membres avaient eu dès lors tout le loisir de l'étudier. Le livre apporté et placé sous la table à laquelle j'étais assis avec *Nadia* — toujours les doigts d'une main sur la soucoupe — je jette dessus une serviette, au hasard et je dis à l'« esprit » :

— Pouvez-vous nous donner une citation de la page de droite ?

La soucoupe, procédant comme d'habitude, se glisse sous la serviette, y reste quelques moments sans bouger, puis reparait et répond :

— Je ne puis citer textuellement, mais Alexis Mikhaïlovitch fait une demande (en mariage) à Julie Mikhaïlovna et reçoit un refus.

Je retire la serviette et nous vérifions. A la page désignée il est en effet question d'une demande en mariage faite par quelqu'un à Julie Serguéevna (non Mikhaïlovna), qui refuse et raconte la chose à un tiers. Le nom du prétendant n'y figure pas et je le trouve à une autre page du récit : il s'appelle bien Alexis, mais le nom patronymique est Fédorovitch, non Mikhaïlovitch.

(1) J'ai consulté dernièrement à ce sujet l'ouvrage classique du Prince Dolgourov, en 4 volumes, sur les familles de la noblesse russe. Les Romodanovsky (famille éteinte) y figurent naturellement mais, apparemment, pas celui-là. Je ne l'y ai pas trouvé.

(1) A peu près toutes les initiales données dans cet article sont de fantaisie.

Ébahissement, pour ne pas dire enthousiasme, général. *Nadia* affirme n'avoir même pas lu le récit en question...

On procède à d'autres expériences encore. J'opère cette fois avec un gros livre, un traité d'histoire naturelle. Je l'ouvre au hasard, l'ayant au préalable recouvert, et demande le numéro de la page.

Premier essai : la soucoupe donne le chiffre 398 ; ce qui est en effet reconnu exact !

Second essai : en termes extrêmement choisis (ce qui est loin d'être toujours le cas !) l'« esprit » nous demande la permission, non de nous indiquer le numéro de la page, mais de nous décrire la gravure s'y trouvant ; et comme nous y consentons, la soucoupe épelle :

— *C'est soit une perdrix, soit une poule.*

C'était une grenouille !

On procède à des expériences de citations, la soucoupe, comme toujours, « regardant ». À la première tentative, elle annonce que la page est blanche, et il se trouve qu'elle l'est en effet. Lors de deux autres tentatives, deux groupes de mots se trouvant à la page en question (comme nous nous en convainquons ensuite) sont correctement reproduits. Seulement je note avec quelque regret que ces deux fois ce sont des mots se trouvant à la dernière ligne de la page, que l'« esprit » épelle ; et cela n'est pas pour me plaire. En effet, s'il y a de la supercherie, c'est cette ligne-là que *Nadia* peut voir le plus facilement, puisque le livre est placé juste devant elle. D'autre part, les numéros sont placés tout en haut de la page ; et on ne voit pas bien dès lors comment M<sup>lle</sup> Y... peut en prendre connaissance même si elle veut tricher. Et pourquoi tricherait-elle après tout ?

Somme toute, cette séance m'impressionne fortement.

Séance nouvelle, huit jours plus tard ; je m'y rends avec mon fils arrivé le jour même de Londres et dont je veux avoir l'impression. Les « esprits » réclament cette fois l'alphabet français (*Nadia* parle français), et nous recevons plusieurs « messages » ainsi conçus : A telle page du *Journal des Voyages* (se trouvant en la possession de la famille Y...), se trouve tel passage. Ces citations sont reconnues exactes, mais je n'y vois, cela va sans dire, rien de particulièrement frappant. D'autre part, j'avais apporté avec moi, enveloppé dans du papier et ficelé, un livre dont je n'avais pas lu une seule ligne et dont je laissais ignorer le titre à tout le monde, mon fils y compris. C'était le quatrième volume de l'œuvre magistrale du Général Krasnov : *De l'Aigle Bicéphale au Drapeau Rouge*, lequel venait de paraître. Si quelques mots seulement de ce livre avec indication de la page nous étaient donnés, cela eût été, n'est-il pas vrai ? une preuve excellente de « clairvoyance » ou de « seconde vue ». Malheureusement les « esprits » ne furent pas à même de nous satisfaire sur ce point, et une tentative pour avoir le nombre des pages dans le livre en question, ignoré également par tous, donna un résultat inexact : 216 au lieu de 185.

Voulant mettre fin à ce que j'ai appelé plus haut « piétinement sur place » et donner à mes expériences un caractère plus satisfaisant au point de vue scientifique, je résolus de m'adresser à l'excellente et savante *Société pour les Recherches Psychiques de Londres*, dont je fais partie depuis trente-deux ans (et dont je suis membre d'honneur depuis 1917). Je lui demandai de m'assigner la somme de dix livres sterling — avec laquelle je me faisais fort d'avoir un nombre de séances suffisant pour tirer l'affaire au clair, et ce dans des conditions plus satisfaisantes. La modicité du chiffre étonnera peut-être ; mais qu'on se dise que la livre valait près de 450 marks au moment où je formulai cette demande, (elle en vaut plus de 2000 maintenant). Une somme de cent cinquante à deux cents marks représentait, représente même encore quelque chose en Allemagne, bien que son équivalent en argent anglais soit quelque chose de tout à fait minime à Londres.

*Nadia* est une réfugiée russe, me disais-je, mieux partagée, Dieu merci, que beaucoup d'autres, mais qui sera quand même enchantée de recevoir à peu près tous les huit jours 150 ou 200 marks de plus.

La *Society for Psychological Researches* ayant accédé à ma demande, je proposai donc à *Nadia* une nouvelle série de séances, cette fois payées. Elle accepta de grand cœur. J'ajoutai amicalement que ces séances devaient avoir un caractère un peu plus sérieux que les précédentes ; qu'en particulier le tohu-bohu qui les accompagnait quelque fois à K. devait prendre fin, et qu'elles auraient pour seul but des expériences de clairvoyance, de lecture sans le secours des yeux — dans le genre de celles qui avaient eu lieu précédemment. *Nadia*, comme toujours du reste — c'est une justice à lui rendre — dit « oui » à tout de très bonne grâce (1).

Comte PEROVSKY.

(1) La suite paraîtra dans notre prochain numéro.

## Démocratie et organisation

Depuis une douzaine d'années, la démocratie n'est plus guère définie que par ses adversaires. Encore s'ils s'étaient tenus aux réserves et critiques qu'on peut légitimement formuler, mais, à cause des ignorances ou des partis-pris auxquels les condamnaient leur esprit de système, ils n'en ont donné, le plus souvent, qu'une caricature.

Singulière infortune, imputable surtout à l'audace des détracteurs de la démocratie plutôt qu'à la timidité de ses partisans.

Or, voici que l'équipe des catholiques de la *Nouvelle Journée* entreprend une série d'études qui doit constituer une défense de la démocratie. Une défense, oui, mais sans aucune allure polémique. Si, à la *Nouvelle Journée*, on n'ignore rien des objections et des accusations venues de la droite réactionnaire, on a soigneusement évité tout ce qui peut ressembler à la logomachie, pour porter le débat sur le terrain des idées et des faits.

Des quatre articles parus à ce jour, l'un, signé de M. Paul Archambault, prend une importance primordiale, à cause de son sujet. L'auteur y traite de l'idée démocratique en fonction de la nature humaine et des fins de la société : pour rapide qu'elle soit, cette étude est, à ma connaissance, l'essai le plus solide que nous possédons d'une philosophie chrétienne de la démocratie.

Le second article n'est pas moins important : le signataire, M. Paul Bureau, dont on a apprécié l'ouvrage sur *l'Indiscipline des Mœurs*, conclut que la démocratie, comme telle, contient un principe supérieur de vie morale, du fait qu'elle répond davantage aux « aspirations et aux préceptes de l'Évangile ». N'y a-t-il pas là une erreur ou un danger d'erreur : le contenu moral de la démocratie n'est-il pas dépendant de l'idée religieuse qui l'anime, le dirige et la contrôle ?

Ces deux problèmes étudiés : la philosophie et l'éthique démocratiques, reste à voir sous quelles formes concrètes se réalise la démocratie. Deux cas ont déjà été étudiés : la position de la démocratie en face de l'État (M. Georges Renard) — des relations internationales (M. Charles Brun). Je renvoie à ces travaux, en soulignant combien — et j'y reviendrai longuement tantôt, mais à d'autres points de vue — la démocratie est éprise de l'idée d'organisation, d'ordre, qu'il s'agisse des rapports entre la vie publique et la vie privée dans le corps de l'État, ou des États entre eux. À ce dernier sujet, cependant, je regrette la confusion qui règne dans tout l'article de M. Charles Brun et qui empêche de saisir nettement les devoirs imposés par le patriotisme tant roulent jusqu'à eux les brouillards où se noient les exigences de la « conscience internationale » (1). Si l'on veut aider à la pacification des peuples, de grâce qu'on ne renouvelle pas les erreurs des pacifistes d'avant la guerre.

Je souhaite vivement que cette étude soit suivie avec attention, non seulement par les démocrates, mais par leurs adversaires qui y trouveront une excellente occasion de confronter leur conception, tout étymologique et arbitraire, de la démocratie, aux réalités dont celle-ci, en vivant, s'enrichit. Par ceux aussi qui, et j'en suis, aiment à se pencher sur le présent pour y découvrir des promesses d'un avenir qui ne soit pas indigne de notre vieille civilisation.

(1) Sur cette question, je signale l'étude si claire et si sûre du R. P. de la Brière, *La conception catholique du devoir national et international*. ÉTUDES, 5 mai 1922.

C'est dans cet esprit que je veux consigner ici quelques réflexions sur le fait démocratique et qui, d'ici, apporteront une contribution à l'enquête de la *Nouvelle Journée*.

\* \* \*

Charles Maurras, avec toute l'autorité qui s'attache à la personne du redoutable théoricien de l'*Action française*, prétend qu'« une démocratie ne s'organise pas ; car l'idée d'organisation exclut, à un degré quelconque, l'idée d'égalité... » (1).

A première vue, rien de plus juste. Théoriquement, les monarchistes en ont fait la démonstration, à condition qu'on se tienne au concept rousseauiste de l'égalité. Pratiquement aussi, la sottise et la malfaisance du suffrage universel, application politique du dogme égalitaire, ont été dénoncées par Comte et Renan, Proudhon et Sorel, et le parlementarisme, fils légitime du suffrage universel, a accumulé tant de fautes qu'on en oublie les services qu'il a rendus.

Et cependant... Malgré les condamnations des docteurs en chambre, en dépit des expériences malheureuses du suffrage universel, est-il permis de conclure, définitivement et sans appel, que la démocratie répugne à toute organisation, que, par conséquent, les états démocratiques sont voués à la décomposition intérieure, à l'abaissement devant l'étranger ?

Le suffrage universel est la consécration de la « loi stupide » du nombre, la souveraineté, la dictature de la foule, de la foule ignorante, égoïste, passionnée et versatile, travaillée par les puissances qui font l'opinion, au premier rang desquelles, l'argent.

C'est vrai. Mais si les lois de continuité historique, de conservation sociale ne perdent pas toute leur valeur quand elles ne sont plus invoquées par les monarchistes, le suffrage universel n'est-il pas l'expression de cette constance qui, à travers les changements politiques, soutient les desseins nationaux ?

La Convention n'a-t-elle pas fait sienne la politique des frontières naturelles héritée des Bourbons ? L'Angleterre radicale, portée au pouvoir par le suffrage universel, poursuit sans dévier d'une ligne la réalisation des plans impérialistes dont l'origine remonte à la grande Elisabeth ! Les bolchevistes russes, malgré leurs principes internationalistes et la rupture des alliances, ne paraissent guère avoir renoncé aux projets traditionnels des Tsars en Orient. Et plût à Dieu que l'Allemagne républicaine renoncât aux ambitions de l'Empire !

C'est qu'il y a dans ces sentiments élémentaires une manière de logique, dont on n'a pu encore trouver les lois, mais dont une étude attentive de l'histoire ne permet pas de douter.

Le suffrage universel pourrait donc n'être pas foncièrement mauvais, comme on le dit. C'est un instrument difficile à manier, d'un rendement médiocre, parfois mal adapté aux services qu'on en attend. Mais la pratique ne réussira-t-elle pas à en tirer un meilleur usage ?

Il semble bien, d'ailleurs, qu'il n'en faille pas désespérer. La « loi brutale du nombre » est corrigée par l'introduction en maints pays, de la représentation proportionnelle qui fournit, à chaque groupe politique « l'équitable faculté » de se faire entendre et d'exercer ainsi sa part d'influence. Il en résulte plus d'équilibre, donc, moins de danger de résolutions subites, de coups de force de majorités impatientes, une plus facile continuité. Parallèlement, nous voyons se généraliser la coutume de confier à des commissions de spécialistes parlementaires, il est vrai, l'étude des projets de loi et des budgets

et de négocier officieusement les solutions transactionnelles qui permettent de rallier des majorités imposantes, dans lesquelles la nation se reconnaît plus facilement.

— N'importe, puisque les majorités n'en demeurent pas moins souveraines !

— Voudriez-vous que ce fussent les minorités ? Je ne conteste d'ailleurs pas qu'il est des questions qui, mettant en cause les principes et les institutions sur lesquelles reposent nos sociétés, dressent les partis les uns contre les autres, décidés à s'affronter dans une lutte sans ménagement pour la victoire des idées qu'ils incarnent. Tant mieux alors, si le sentiment du bien commun ne s'efface pas devant l'idéologie menteuse ou les intérêts du clan. Ainsi en sera-t-il, en France, quand il faudra établir le statut légal de l'Église. Ainsi en serait-il, chez nous, le jour où une coalition anticléricale mettrait en question nos libertés religieuses ; partout, si la révolution tentait d'établir le régime communiste.

Ces éventualités, on ne peut guère les éviter, pas plus qu'on n'a pu, dans le passé, empêcher les prônes de religion et 89 — nos luttes communales et notre révolution du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans ces circonstances, les gouvernements sont à peu près impuissants : c'est une question de force entre les idéaux rivaux. Pour que les théories subversives et les expériences ruineuses ne viennent pas compromettre le bien de l'État et la santé morale de la nation, aux bons d'être les plus forts. Ici, c'est peut-être le cas de dire, avec plus de vérité, que la victoire est toujours juste, car les vaincus n'ont souvent à s'en prendre qu'à leur paresse intellectuelle, à leur égoïsme, à leur défaut d'organisation !

Evidemment, il reste un risque : la domination du nombre. Mais c'est le propre de toutes les institutions humaines. Les régimes d'autorité ont les leurs : l'arbitraire des aristocraties de cour et, ce qu'un critique bienveillant a appelé « le quietisme de la masse ».

Tout imparfait qu'il est, le suffrage universel demeure encore le seul système de gouvernement adapté à l'état présent des mœurs et des esprits. Ceux qui en douteraient peuvent tenter de le supprimer...

Je ne vois pas non plus de signe qui en fasse prévoir le prochain remplacement par un régime monarchiste, tel qu'on le conçoit dans les milieux de l'*Action française* et alentour. Au contraire, la pénétration de la presse jusque dans les hameaux les plus reculés, mais non plus isolés, la diffusion de l'instruction primaire, et surtout professionnelle, sont occupées à préparer des générations plus averties de l'utilité sociale de chacun, par conséquent, plus jalouses des droits qui en découlent.

Mais le suffrage universel, c'est-à-dire, en dernière analyse, la participation des citoyens au pouvoir par voie de délégation en vue surtout d'un contrôle, se maintiendra-t-il sous sa forme actuelle ?

Je ne le pense pas.

On lance l'idée d'un vote familial — qui sait ? Cependant, je ne crois pas que ce soit dans cette direction que s'annonce l'évolution qui s'ébauche. La production tient une place trop importante dans nos pays industrialisés ou dépendants, pour leur subsistance, de leurs échanges pour que la démocratie ne s'organise pas en fonction de la production. Je dis de la production, non pas conçue dans sa forme populaire et inexacte de la conjonction du capital et du travail, mais à laquelle collaborent tous les facteurs moraux, politiques, intellectuels, sociaux et économiques qui la préparent, la perfectionnent,

(1) *Enquête sur la monarchie*, p. 116.

la stimulent et assurent l'ordre sur lequel elle périclité et s'épuise.

Le développement de cette évolution e t en puissance dans les faits du siècle passé.

Essayons de les retracer.

Après la Révolution, sous l'influence de la doctrine démocratique telle qu'elle était sortie du cerveau de Rousseau et que l'avait en quelque sorte fixée la pratique jacobine — influence qui s'est prolongée, à peine atténuée, dans la bourgeoisie, jusqu'à la fin du siècle — on a professé que l'égalité politique et la liberté individualiste suffiraient à établir l'harmonie dans la nation.

En même temps, il généralisait un système de production qui, abusant de cette pseudo-liberté dont il se réclamait sans cesse, exploitait, au profit d'une minorité, la masse toujours accrue des travailleurs industriels que ne protégeait plus aucune organisation professionnelle, condamnée par la mystique révolutionnaire.

L'État, au nom de cette même idéologie, laissa faire ; pressé par la nécessité, il tenta, plus tard, plein de timidité et de réticences, d'intervenir — assez vainement d'ailleurs. Dans l'intervalle, les ouvriers, isolés en face de leur patron et de l'État, comprirent que leur « état de misère imméritée » venait de leur isolement et, au prix d'une lutte persévérante, ils firent insérer dans la loi la reconnaissance du droit d'association professionnelle.

Le syndicat était né qui, à l'expérience, et quelles que soient les différences et les oppositions de doctrines qui inspirent son action, est devenu le représentant naturel de la profession et le laboratoire où s'élabore le droit ouvrier que la loi enregistre avec quelque lenteur et non, parfois, sans rechigner.

Allégrement, l'ouvrier sacrifiait une part de sa liberté — le lui a-t-on assez reproché dans les milieux conservateurs, bien pensants ou doctrinaires ! — en échange de garanties et de droits dont personne mieux que lui ne pouvait mesurer la valeur.

De leur côté, hostiles ou peu favorables au groupement professionnel, quand il s'agissait de leurs salariés, les patrons s'y montrent moins rebelles quand leurs propres intérêts sont en cause : on les voit former des syndicats d'achat et de vente, voire de défense contre les entreprises prolétariennes — je ne songe pas à les en blâmer. Les paysans, jusque là isolés sur leur terre et jaloux de l'indépendance qu'elle leur procure, abandonnent leur farouche défiance et s'associent, à leur tour, en syndicat et coopératives, grâce auxquels ils tirent un meilleur profit de leur exploitation. Les intellectuels, eux-mêmes, réfractaires, par définition, semble-t-il, à l'idée d'organisation, — ne sont-ils pas les « professions libérales » ? — se sentant menacés d'écrasement par le jeu des diverses associations qui, par-dessus les individus, commencent à régler la vie économique, descendent de leur olympus et essaient du syndicat.

Il va sans dire que ce mouvement ne se présente pas avec les proportions harmonieuses des créations de l'esprit et ne fonctionne pas avec la régularité des machines soumises aux lois physiques. Sans parler de la résistance du milieu où il prétend se faire une place et des intérêts qu'il contrarie — c'est ainsi, par exemple, que l'opposition de beaucoup de patrons au syndicat ouvrier n'a pas encore désarmé — il demeure ici, hésitant ; là, chaotique ; les groupes divers se méconnaissent, se heurtent, se combattent ; souvent même, les syndicats ouvriers surtout, s'opposent les uns aux autres, se font la guerre à cause des idées différentes qu'ils professent sur l'éco-

nomie ou la politique. Peu importe, du point de vue qui nous occupe ici. Ce mouvement, tel qu'il est, a donné naissance à des pratiques, à des institutions, à un état d'esprit qui font, des syndicats, un agent nécessaire d'équilibre au sein de l'État.

ELIE BAUSSART.



## Garcia Moreno, type de force morale <sup>(1)</sup>

Il ne manque pas dans la littérature philosophique de notre temps de savants ouvrages où des psychologues rompus aux complexes analyses de la nature humaine ont rassemblé les conclusions de multiples expériences sur la volonté ; ils nous enseignent par le menu comment on apprend à vouloir et comment on perd la volonté. Loin de moi la pensée de discréditer ces ingénieuses enquêtes dont chacun peut tirer profit. Mais on devra bien reconnaître avec nous qu'une philosophie de la volonté est incomplète et même qu'elle manque des fondements essentiels, si l'on ne pose tout d'abord d'une main ferme le pourquoi et le but de la vie. D'une part, la notion de notre fin dernière commande toutes nos actions. De cette notion dépend l'orientation de notre volonté. Il ne suffit pas de m'apprendre comment on veut, il importe davantage encore de m'enseigner ce que je dois vouloir. D'autre part, vous aurez beau démonter devant moi le mécanisme de la volonté, vous ne m'aurez pas donné la force de vouloir si vous ne m'avez appris la source où je puis sans cesse renouveler cette force : or ceci est affaire de morale, et non plus de pure psychologie ; et la morale ne se conçoit pourvue d'obligation et de sanction que liée intimement à la religion, c'est-à-dire à Dieu connu et aimé. Une morale sans religion est un vain exercice de dialectique qui n'aura jamais d'emprise sur l'âme humaine.

C'est pour avoir négligé de parti-pris, par agnosticisme métaphysique, ce point de vue moral et religieux que tant de psychologues de la volonté ont fait de nos jours œuvre académique dénuée de toute efficacité profonde. Ils auraient dû tout d'abord poser et résoudre la question que traitait si bien un philosophe chrétien, Ollé-Laprune : « Que penser et que faire de la vie ? » (2).

J'ai montré Garcia Moreno mettant toutes ses énergies disciplinées au service du bien commun ; il me reste à vous faire voir que sa philosophie de la vie comme sa philosophie de la société était tout imprégnée de catholicisme et que là était le secret de cette rare force morale.

\* \* \*

L'athéisme social était à ses yeux une erreur monstrueuse grosse de la ruine des sociétés. La reconnaissance des droits de Dieu doit être inscrite au frontispice des constitutions politiques, et les droits de Dieu entraînent les droits de l'Église catholique puisque Dieu est ici-bas dans et par l'Église catholique : telle est la pensée du Président de la République de l'Équateur. « Tout pour le peuple et par l'Église » : c'était sa devise.

Logicien impitoyable, Garcia Moreno l'est en politique aussi bien que dans la vie privée. Le principe admis, il en tire toutes les conséquences. Il ne manquait pas de catholiques timorés ou illogiques en Amérique aussi bien qu'en Europe, que les formules doctrinales du Syllabus scandalisaient beaucoup et qui eussent volontiers fait le silence autour de ce document pontifical.

« Ils ne veulent donc pas comprendre, s'écriait Garcia Moreno, que si le Syllabus reste à l'état de lettre morte, les sociétés sont finies et que, si le Pape nous remet devant les yeux les vrais principes sociaux, c'est que le monde en a besoin pour ne pas mourir. » A la même époque, un grand politique espagnol, Donoso Cortés, tenait un langage semblable, et il est piquant d'observer qu'aujourd'hui un in-

(1) Voir la première partie de cette Conférence faite à Namur, dans notre précédent numéro.

(2) LÉON OLLÉ-LAPRUNE, *Le Prix de la Vie*. Paris, Bellin frères, 5<sup>e</sup> édition, 1898.

croisant comme Maurras pense au sujet du Syllabus tout à fait de même que pensaient Donoso Cortès et Garcia Moreno : le grand publiciste français aussi bien que le philosophe espagnol et le politique équatorien qualifient le Syllabus d'acte de haute et clairvoyante politique.

\* \* \*

« Nous vous lâcherons, lui disaient ces politiciens prêts à tous les compromis, si vous n'acceptez pas nos idées libérales. » — « Tant pis pour vous, leur répondait Garcia Moreno. Je n'ai pas besoin de vous, mais vous avez grandement besoin de moi. Le jour où je ne serai plus là pour vous défendre, ces révolutionnaires à qui vous faites les yeux doux vous dévoreront sans pitié. »

La crainte de l'isolement qui empêche tant de braves gens de parler et d'agir, tremblants qu'ils sont à la pensée d'être seuls de leur avis, n'avait aucune prise sur cette âme forte. Le respect humain lui était inconnu. Quand Pie IX fut spolié de ses États par le Piémont, la voix du Président de l'Equateur s'éleva seule pour protester dans le silence unanime des gouvernements. Garcia Moreno envoya copie de sa protestation — témoignage solennel de foi et de piété filiale envers le Pape — à tous les chefs d'États américains ; aucun ne lui fit écho. Les catholiques du monde entier applaudirent et l'*Univers*, par la plume de Louis Veuillot, égala en noblesse chevaleresque le geste du grand homme d'action. Louis Veuillot et Garcia Moreno étaient faits pour se comprendre ; ils entendaient marcher ferme et parler haut devant les ennemis de l'Église. Le Pape, dénué de ressources, s'était fait mendiant pour subvenir aux frais de l'immense administration qui lui incombait ; Garcia Moreno voulut que le gouvernement équatorien versât sa dîme au Pontife, sans préjudice des subsides qu'il continua de verser à l'œuvre des missions de l'Amérique du Sud.

\* \* \*

Sa conduite privée était parfaitement à l'unisson de son attitude publique.

Jeune encore, absorbé par l'étude et la lutte politique, il avait un moment délaissé la pratique religieuse. C'était le temps où il vivait à Paris, exilé par le gouvernement despotique d'Urbina qu'il avait violemment attaqué. Un jour qu'il se promenait avec des amis dans le jardin du Luxembourg, la conversation s'orienta vers la question religieuse. Garcia Moreno défendait ardemment l'Église catholique attaquée, lorsqu'un interlocuteur lui lança cette apostrophe : « Vous parlez très bien, cher ami, mais cette religion si belle, il me semble que vous en négligez un peu la pratique. Depuis quand êtes-vous confesse ? » Garcia Moreno baissa la tête un instant, puis regarda dans les yeux son contradicteur : « Vous m'avez répondu, dit-il, par un argument personnel qui peut vous paraître excellent aujourd'hui, mais qui, demain, je vous en donne ma parole, ne vaudra plus rien ». Il quitta sur l'heure ses compagnons, rentra chez lui et le soir même se confessa. Le lendemain il communiait. Dès lors on le vit presque chaque jour au matin à l'église Saint-Sulpice. Parfois on le rencontrait à la chapelle des Missions étrangères. Un secret penchant, un pressentiment, attiraient-ils dans ce sanctuaire le futur martyr de l'Église ? Quotidiennement il récitait le chapelet, fidèle en cela à une recommandation maternelle.

« S'il fallait préciser le seuil d'où il partit, écrivait de lui Veuillot dans l'*Univers* du 27 septembre 1875, le dernier lieu où s'attacha son cœur, nous nommerions sa chère église de Saint-Sulpice ou peut-être quelque humble chapelle de missionnaires où il avait coutume de venir prier pour sa patrie. »

Il lisait immensément. Les sciences exactes et les sciences naturelles l'avaient toujours passionné ; il leur demeura fidèle. Le droit et la politique lui prenaient de longues heures. La théologie et l'histoire de l'Église étaient parmi ses branches favorites. A Paris, il lut trois fois les vingt-neuf volumes de l'histoire de l'Église publiée par Rohrbacher.

Mais c'était à des sources plus profondes et plus intimes qu'il demandait le secret de sa foi intrépide, de sa tendre piété, de ses vertus, de sa force principalement. Mieux que l'histoire, mieux que la théologie, l'Évangile et l'Imitation de Jésus-Christ, lus et médités, étaient l'aliment de son intelligence et de son cœur, l'Évangile, parole d'un Dieu fait homme, l'Imitation écrite de la main d'un homme qui semble avoir vécu aussi près de Dieu qu'il est possible de vivre ici-bas. Un petit exemplaire de l'Imitation lui avait été donné par un ami ; le Président l'avait sans cesse sur lui, à la fois comme un souvenir d'affection chère et comme le meilleur des conseillers.

Lui, surchargé d'occupations de toute sorte, il trouvait chaque jour le temps d'entendre la messe, de réciter le Rosaire, de faire deux

fois l'examen de conscience. Le soir, famille et serviteurs se groupaient autour de lui et la prière était dite en commun. Les dimanches et jours de fête, il catéchisait ses domestiques. Envers la Sainte Vierge, Saint Joseph, la Bienheureuse Marianne de Jésus dite « le lys de Quito », sa dévotion était simple comme celle d'un enfant. On le trouvait parfois à genoux dans la campagne, priant le chapelet en compagnie de paysans ou d'ouvriers. Il tenait à joie et à honneur de faire office d'enfant de chœur et de sacristain, aimant tout ce qui avait trait au culte. En 1873, il voua solennellement l'Equateur au Cœur de Jésus et le Président de la République répéta la formule de consécration prononcée par l'Évêque dans la basilique de Quito. Était-il question de ramener un égaré, il savait se faire pressant, ingénieux, à l'imitation du Bon Pasteur. Un de ses amis, bon aux pauvres, assidu à la messe, vivait éloigné des sacrements. Vers la fin du mois de Marie, rencontrant cet ami, Garcia Moreno lui demande s'il a songé à offrir à la Reine du Ciel son bouquet de fleurs. L'autre de vouloir s'esquiver. « Attendez, dit Garcia Moreno, je Lui ai présenté, moi, un riche bouquet et il faudra que vous en fassiez les frais. » — « Ma bourse vous est toujours ouverte », répartit l'ami, qui avait coutume d'aider le Président dans ses entreprises. — « Je puis compter sur vous ? » — « Certainement ». — « Eh bien ! j'ai promis à la Sainte Vierge que vous communierez le dernier jour de son mois ; vous voyez que sans vous je ne puis offrir mon bouquet ».

Son règlement particulier nous le montre très préoccupé des vertus d'humilité et de douceur. Il voulait être « *mitis et humilis corde* », lui, le fort, à l'exemple de son Maître.

Aussi entendait-il remplir ses devoirs à la manière du plus simple des chrétiens.

On lui proposa de le dispenser de trois processions requises pour l'obtention d'une indulgence, quitte à remplacer cette obligation par une pratique moins onéreuse. « Dieu m'en garde, dit-il, je ne suis qu'un chrétien comme les autres », et le Président suivit les trois processions, tête nue, en plein soleil.

Le supérieur d'un couvent ayant offert de lui envoyer son confesseur : « Mon Père, c'est au pécheur d'aller trouver son juge, et non au juge de courir après le pécheur ». Il témoignait d'ailleurs d'un souverain respect pour le prêtre en qui il reconnaissait le lieutenant de Dieu. Un jour, qu'un pauvre Capucin se découvrait devant lui, il se découvrit lui-même jusqu'à ce que le religieux consentît, confus, balbutiant des excuses, à garder son chapeau : « Père, lui dit le président, qu'est-ce donc qu'un chef de l'Equateur en présence d'un prêtre du Très-Haut ? »

Actes, paroles et pensées, vie publique, vie de famille, rapports d'amitié, tout chez cet homme était imprégné de foi et d'amour divin. Naturellement, sans effort, l'âme surabondante de vie surnaturelle communiquait de sa plénitude. Les vertus cardinales qui éclataient en lui, la force surtout, s'épuraient, se transfiguraient dans la vertu théologale de charité.

Et à ce propos, puisque nous célébrerons bientôt le centenaire de saint François de Sales, laissez-moi illustrer ma pensée d'une page empruntée au *Traité de l'Amour de Dieu*.

« Dieu, dit le grand docteur dans cette langue suave et fleurie qui est un des charmes de ses ouvrages, Dieu voulant enrichir les chrétiens d'une spéciale faveur, il fait sourdre sur la cime supérieure de leur esprit une fontaine surnaturelle, que nous appelons grâce, laquelle comprend voirement la foi et l'espérance, mais qui consiste toutefois en la charité, qui purifie l'âme de tous péchés, puis l'orne et l'embellit d'une beauté très délectable, et enfin épanche ses eaux sur toutes les facultés et opérations d'elle, pour donner à l'entendement une prudence céleste, à la volonté une sainte justice, à l'appétit de convoitise une tempérance sacrée, et à l'appétit irascible une force dévote ; afin que tout le cœur humain tende à l'hométeté et félicité surnaturelle, qui consiste en l'union avec Dieu » (1).

\* \* \*

« Dieu ne meurt pas », c'était le mot favori de Garcia Moreno. Comme s'il disait : il me suffit de savoir que Dieu est, qu'Il est éternel, immuable, que son assistance ne peut faire défaut à ceux qui l'aiment et qui le servent, que les méchancetés des hommes ne peuvent rien sur Lui. Qu'importe que les créatures passent, fragiles et mortelles !

Ce cri répété souvent durant sa vie devait jaillir, plus imposant, de ses lèvres mourantes.

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, par SAINT FRANÇOIS DE SALES. Nouvelle édition, revue et annotée par l'Abbé JULES BONHOMME. — Paris, Gabalda, 1918. Tome II, livre XI, Chap. VIII.

Il avait dit un jour : « Quel bonheur et quelle gloire pour moi, si je pouvais verser mon sang pour Jésus-Christ et son Église ! » Ce bonheur et cette gloire lui seraient accordés.

La conspiration souvent déjouée se renouait sans cesse autour du Président. Les sectes avaient juré sa perte.

On l'engageait à s'entourer de précautions. « Lesquelles, répliquait-il ? Une escorte ? On pourra la corrompre. J'aime mieux me confier à la garde de Dieu. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* ».

A un ami qui lui disait au revoir : « Nous ne nous reverrons plus, dit-il, je le sens, c'est notre dernier adieu ! » Puis : « Je vais être assassiné, je suis heureux de mourir pour la foi, nous nous reverrons au ciel ».

Le martyr, enseigne encore saint Thomas, est la fleur ardente et suprême de la vertu de force. Donner sa vie en témoignage de ses convictions et de son amour, l'homme ne peut rien au delà. Le Christ l'a dit et l'a prouvé dans sa mort.

Le 6 août 1875, jour où l'Église commémore la Transfiguration, qui était cette année le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, Garcia Moreno communita en l'église St-Dominique ; rentré chez lui, il passa quelques heures en famille, se retira dans son cabinet de travail afin d'y élaborer

un message qu'il devait communiquer à ses ministres. En se dirigeant vers le palais, il s'arrêta chez les parents de sa femme : « Vous ne devriez pas sortir, lui dit-on ; car vous ne pouvez ignorer que vos ennemis observent tous vos pas ». — « Il n'arrivera, répliqua-t-il, que ce que Dieu permettra. Je suis dans ses mains en tout et pour tout ». De là il se rendit à la Cathédrale où le Saint Sacrement était exposé et y demeura longtemps absorbé dans l'adoration. Pressentait-il que son heure était venue, comme le divin Maître au Jardin des Olives ? Il sortit, gravit les marches qui conduisent au Palais et tomba frappé de coups de poignard et criblé de balles.

« Dieu ne meurt pas », s'écria-t-il. Au prêtre appelé en hâte et lui demandant s'il pardonnait à ses meurtriers, il répondit par un signe affirmatif. On lui donna l'extrême-onction. Il expira. Son agenda portait à la dernière page ces lignes écrites de sa main le jour même de sa mort : « Mon Seigneur Jésus-Christ, donnez-moi l'amour et l'humilité et faites-moi connaître ce que je dois faire aujourd'hui pour votre service ».

Aujourd'hui, c'était le terme de la course, le martyr, la couronne des forts.

GEORGES LEGRAND.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### La résurrection de Louvain.

On a dit du merveilleux hôtel de ville de Louvain : « Ecrin ravissant, tant qu'on voudra, mais écrin sans joyau ».

Ah ! certes, ce n'était pas vrai le lundi 17 courant : dans la salle des Pas Perdus, une Exposition de roses qui rappelait les Florales gantoises ; au salon Louis XV, la fine fleur de la Société d'Economie sociale de Bruxelles, son très distingué président en tête, le baron de Trannoy, gracieusement reçue par M. le bourgmestre Smolders et le collège échevinal, pour ouïr l'apologie du Haut-Commissariat, prononcée devant cet aréopage de compétences par M. André, Haut-Commissaire du Brabant-Hainaut, et pour se rendre compte de la restauration de la vieille et docte cité.

J'étais là pour admirer. Ce que j'y ai vu de plus clair, c'est que, si Thèbes s'éleva au son magique de la lyre d'Amphion, il faudra pour relever Louvain dans la gloire de ses antiques monuments une autre musique : celle des millions et des millions tombant en cadence de la caisse... vide de l'Etat que les Boches s'obstinent à ne pas remplir !

C'est à cette opération de haute thaumaturgie qu'est préposé le Haut-Commissaire. Magistrature souvent incomprise, méconnue même par le vulgaire — espèce qui pousse jusqu'au Parlement — et qu'il importe, pour être équitable, d'entendre dans sa propre cause sur son origine, son évolution, et de juger sur ses œuvres.

\* \* \*

La loi du 8 avril 1919 a institué le régime de l'adoption des communes sinistrées par la guerre. L'Etat devient leur tuteur et fournit à ses filleules les fonds nécessaires à leur relèvement et à leur développement normal. La fonction créant l'organe, le Haut-Commissaire fut investi d'une puissance quasi dictatoriale, cumulant les prérogatives communales, provinciales, voire royales, puisque la faculté de nommer les bourgmestres des communes adoptées — réduite maintenant à la simple présentation — lui appartenait originairement de plein droit.

Pourquoi concentrer en une seule main des pouvoirs si étendus ?

— Mais pour accélérer la marche du char mérovingien de l'Administration qui excelle, comme on le sait trop, à mettre des bâtons dans ses roues, pour assurer aussi plus facilement à la diversité des entreprises le caractère d'unité aussi essentiel à la beauté qu'à l'économie.

Au reste, l'Union sacrée pratiquant le sage éclectisme qui est sa règle, fit choisir pour ce haut emploi deux catholiques, deux socialistes et un libéral. Une tâche qu'on peut sans exagération qualifier de formidable leur fut dévolue ; on en jugera par le tableau des constructions à effectuer dans le Brabant-Hainaut, autrement épargné que les Flandres : 52 églises, 30 presbytères, 35 maisons communales, 48 écoles (les Halles universitaires y comprises) et 7000 maisons dont un millier pour Louvain seul.

Voulez-vous voir à l'œuvre l'institution sur un théâtre restreint ? Voyez le Haut-Commissariat aux prises avec le problème de la restauration de la petite ville d'Aerschot. Immortalisée par la splendide résistance du Commandant Gilson, plus grand que Léonidas, et de sa troupe de 280 héros plus grands que les 300 des Thermopyles, Aerschot qui mire sa gloire dans les eaux du Démer et que sa situation à la lisière de la Campine prédestine à la plus heureuse efflorescence, pour ne compter encore que 8000 habitants, peut en escompter 20.000 dans vingt ans. Il était donc de prévoyante sagesse d'envisager cet avenir et de relever la cité à la hauteur de ses destinées. Remédier promptement à la destruction de 400 habitations par l'érection de maisons de bois — grâce aux ressources du Fonds du Roi Albert — assainir la ville par la démolition d'un quartier insalubre où gîte l'épidémie, amorcer ses boulevards, restituer au domaine public par d'habiles tractations cette trilogie harmonieuse : le château d'Aerschot, berceau de son patriciat, la Drossarde, cœur de sa vie civile, le Béguinage, symbole de sa vie religieuse : ce plan logique et relativement grandiose ne fait-il pas honneur à l'initiative éclairée du Haut-Commissaire et par quelle fatalité faut-il déplorer que, partiellement réalisé, son exécution complète ait été enrayée par l'Administration besogneuse et paralysante, en dernière analyse par le refus de paiement de l'Allemagne ?

On assaillit de critiques le Haut-Commissariat et on brisa son libre essor. Détaché du Ministère de l'Intérieur, rattaché aux Affaires économiques, on eût mieux sauvegardé son autonomie en créant un ministère des Régions dévastées duquel il eût naturellement relevé. Son activité a été contrariée et comme écartelée par de continuels changements de direction. Son premier chef, l'auteur de la loi, fut le *comte de Broqueville* qui voyait juste, qui voyait grand et traçait cette directive : « Ne vous occupez que du domaine public ! » Conception intelligente, s'il en fut ; d'abord l'église, la maison communale, l'école. Refaites le centre et le centre réformé fera le reste, il attirera et ramènera la population. Logez d'abord les fonctionnaires pour leur permettre de loger les administrés. C'était la vraie voie à suivre ; c'est dire assez qu'en ce temps de démanchement de l'esprit public, ce ne fut pas celle qu'on suivit.

Autre ministre, autre aiguillage. Arrive au pouvoir M. RENKIN.

Son mot d'ordre à lui, à l'opposé du précédent : « Ne vous occupez que du domaine privé ». Rebâtittez toutes les maisons, 7000 dans le Brabant-Hainaut, 25.000 dans les Flandres. Reconstituez intégralement — selon l'équivalence des prix au coefficient 4 — les foyers détruits par la guerre, ne relevez pas les taudis, assurez partout un minimum d'élégance et d'hygiène. Contractez avec les particuliers, contractez au nom de l'Etat. Magnifique programme sans doute, largement démocratique, et même aisément réalisable, si le Pactole roulait ses flots d'or dans le lit desséché des ressources de l'Etat.

Il reste vrai qu'il faut pousser de toutes ses forces à la construction et il tombe sous le sens qu'à décourager les propriétaires, comme on le fait systématiquement, à les désintéresser de bâtir, à les excéder par la stupide loi, encore aggravée, sur les loyers : c'est sciemment ou inconsciemment faire le jeu des charbonniers de l'ordre social.

*Uno avulso non deficit alter.* Voici M. JASPAR et, naturellement, le nouveau pilote vire de bord. A grand cri il prêche la renonciation aux contrats ! N'en remettez plus ! L'Etat succombe sous le faix de ses obligations.

Et de la sorte subissant toutes les variations de la situation financière, l'œuvre de la restauration, constamment ballottée, passe par les plus pénibles vicissitudes ; le programme initial, si beau, si généreux, est compromis, faute, peut-être, de cette plénitude de liberté d'abord octroyée au Haut-Commissaire, puis maladroitement rognée, faute surtout de fonds immédiatement disponibles. Et, cependant, quel chemin parcouru depuis l'armistice !

\* \* \*

Louvain qui d'abord ne désirait pas l'adoption ne tarda pas trop cependant à la solliciter. Dans la sphère du domaine privé, il eût fallu, pour conjurer une situation sanitaire reconnue déplorable longtemps avant la guerre, abattre près d'un millier de bicoques insalubres. Hélas ! devant cette opération de salut public on a reculé jusqu'à présent et nous avons recueilli à cet égard des plaintes amères, avivées chez plusieurs et douloureusement aigries par le contraste de tant de maisons bourgeoises restaurées avec opulence. Nous n'entendons pas jeter de l'huile sur le feu, mais il nous paraît qu'il y a là une situation intolérable à laquelle il doit être pourvu sans retard par l'initiative privée combinée avec l'intervention de l'Etat.

Dans la sphère du domaine public, le rétablissement de la Grand-Place, la restauration de la Collégiale Saint-Pierre et celle des Halles absorbent à juste titre l'activité du Haut-Commissariat et l'exécution de ces vastes travaux condamnée, je le crains, à de longs retards par la pénurie des ressources publiques, achèvera de faire de Louvain une des villes d'art les plus intéressantes du pays.

La Grand-Place, pour l'aménagement de laquelle un crédit d'un million cinq cent mille francs a été alloué, promet d'être une merveille comparable à la Grand-Place de Bruxelles elle-même, si le bloc O. S. subsistant de maisons accolées à Saint-Pierre vient enfin à disparaître. L'éminent architecte de la ville, M. Govaerts, a conçu un plan superbe qu'il a pris plaisir à exposer en détail à ses visiteurs : élargissement des rues qui y accèdent, portées à 12 ou 15 mètres, reconstitution d'antiques maisons dont les archives savamment interrogées ont fourni plusieurs types historiques, interprétation habile et accommodation aux exigences commerciales de thèmes empruntés au style du XVIII<sup>e</sup>, du XVII<sup>e</sup> siècle (sous la domination autrichienne), ou même du XV<sup>e</sup> (sous le régime des princes de Bourgogne) ; ensemble prestigieux où la brique rouge, la pierre bleue montoise, la Gobertange éclatante de blancheur harmoniseront leurs teintes, où redans flamands et volutes Renaissance se marieront agréablement pour diversifier les silhouettes des pignons ; ensemble qui ne sera plus déparé par la massive Table-Ronde et formera une ceinture bigarrée et pittoresque à l'imposante Collégiale et à la châteauesque de l'Hôtel de ville. On sait que, pour dérober celui-ci à l'aboutissement de l'odieuse perspective qui le rapetissait, un bloc-écran de maisons, situé au centre de la gracieuse fourche de la rue Mathieu de Layens, viendra le masquer et ménager ainsi au spectateur la surprise d'une vision enchanteresse.

Quelle diplomatie il fallut déployer pour garder la main haute sur les façades, en les faisant subventionner par l'Etat qui comble la différence de leur valeur par son crédit surajouté à celui des Réparations, pour faire accepter par le propriétaire la servitude qui les grève désormais et amener les commerçants à régler leurs « montres », sans calembour, sur les exigences esthétiques !

Saint-Pierre est un témoin effrayant de la barbarie germanique et de la haine luthérienne contre le catholicisme, il crie vengeance

au ciel contre l'horrible forfait, il fournit en maints endroits la preuve matérielle, indiscutable, que l'incendie n'a pas été propagé dans l'intérieur de l'édifice par les combles embrasés, selon la légende allemande, mais que la torche a été promenée de chapelle en chapelle par une main atrocement criminelle. Allez donc voir les pilastres de séparation léchés par les flammes aux deux extrémités et toute la partie intermédiaire absolument intacte. Preuve irrécusable, vestiges accusateurs de la multiplicité des foyers allumés de place en place. Quel odieux et sacrilège attentat contre la Religion et l'Art ! Mais de quelle flamme étrange brûlent donc ces philoboches qui ne demandent qu'à se jeter dans les bras de l'ennemi, qui ne prétendent pas qu'on exige de lui, qu'au besoin on lui arrache par la force la réparation de son abominable agression ?

La restauration dont la direction est confiée à M. Govaerts, engloutira des sommes fantastiques, le gros œuvre seul de la maçonnerie des voûtes et de la grande nef absorbera deux millions, il exigera 14.000 mètres carrés de pierres de Gobertange dont le transport est évalué à 187.500 francs ; la charpente métallique en béton enrobé — système américain usité pour les *sky-scrapers* — coûtera 284.000 francs et permettra d'élever à la croisée du transept une flèche, doigt levé vers le ciel, ajourée à sa base pour y laisser voir le carillon rétabli, d'une hauteur de 35 mètres, et qui, dressée sur la faite d'égale élévation, portera donc à 70 mètres par-dessus les minarets aériens de l'hôtel de ville le coq triomphant, et celui-là ne fera pas pleurer saint Pierre !

Ah ! quand donc surgira dans sa majestueuse beauté, vengée des injures de la guerre, ce monument de gloire conçu et commencé par le génie de Sulpice Van Vorst, continué avec des enrichissements d'art par de Layens et si audacieusement terminé par du Hamel et Josse Metsys ?

Les Halles aux draps du XIV<sup>e</sup> siècle sur les ruines desquelles pleurent la Science et l'Art ne pouvaient rester à l'abandon. Berceau prêté à l'Université naissante en 1432, son domicile et sa propriété dès 1479, l'édifice primitif s'adjoignit en 1725 les bâtiments de style Renaissance. C'est tout ce vaste ensemble, respecté par les siècles, consacré par les générations studieuses, c'est l'asile qu'on croyait inviolable de la Science, qui fut la proie de la horde germanique. Sa rage satanique s'acharnant contre la Pensée, contre la Culture catholique s'est ainsi déchaînée jusqu'à réduire en cendres 200.000 volumes qui n'étaient pas des francs-tireurs. On ne se défend pas de quelque effroi devant l'ossature décharnée de la façade béante sur le ciel par toutes ses ouvertures et, quand on pénètre derrière cette devanture qui semble branlante, on est saisi d'horreur à la vue de cette épouvantable dévastation qui n'a rien respecté. La restauration de ce vénérable monument, dont la direction est confiée à M. Van Ysendyk, coûtera trois millions. Elle s'inspirera des vestiges heureusement mis à jour des Halles antiques — arcades enchâssées dans la maçonnerie, aubettes de marchands — pour les restituer dans leur curieuse et originale architecture ; la partie moderne adjacente verra l'ancienne Bibliothèque convertie en salle de conférences, l'ancienne Salle des promotions affectée aux services administratifs.

Le théâtre de la ville que Lavergne avait construit en 1866, dans le style Louis XIV, sera restauré aussi et ce travail demandera un million trois cent trente-cinq mille francs.

Puisse l'effort financier suivre, et pas de trop loin, l'effort artistique des architectes et de M. Lens, l'habile ingénieur directeur des travaux de la ville, l'aide des pouvoirs rivaliser avec l'initiative privée, les édifices publics, gloire et parure de la cité, renaître dans leur splendeur encore embellie, à l'instar des habitations particulières qui, à la date du 1<sup>er</sup> juin, se chiffraient déjà par un millier ! Puisse se réaliser le vœu par lequel M. le Haut-Commissaire André terminait son intéressante communication : « Dans cinq ans, la restauration de Louvain sera finie » !

J. SCHYRGENS.



*Nous prions instamment les abonnés qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement pour la seconde année, de verser la somme de 25 frs. à notre compte chèques postaux N° 48916. Inclus bulletin de versement.*

## ROME

### Anatole France à l'Index

Voici le décret de la Suprême Congrégation du Saint-Office portant condamnation de toutes les œuvres d'Anatole France :

Dans l'assemblée plénière de la Suprême Congrégation du Saint-Office, le 31 mai 1922, les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux Inquisiteurs généraux en matière de foi et de mœurs, après avoir entendu les conclusions des Consultants, ont décrété ce qui suit :

« Vu les §§ 2, 3, 6, 8, 9 du Canon 1399 (1) du Code de Droit canonique, toutes les œuvres d'Anatole France sont de droit condamnées et inscription en sera faite à l'Index des livres prohibés ».

S. S. Pie XI, Pape par la divine Providence, dans l'audience ordinaire accordée le lendemain 1<sup>er</sup> juin à Mgr l'Assesseur du Saint-Office, a approuvé, confirmé et ordonné de publier cette décision des Eminentissimes et Révérendissimes Pères.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 2 juin 1922.

LOUIS CASTELLANO,

Notaire de la Suprême Congrégation du Saint-Office.



## POLOGNE

### Situation politique

A lire les dépêches d'agence, on a l'impression que le gâchis politique règne en Pologne. La lettre suivante montre les faits sous un tout autre jour :

« C'est une erreur de supposer que le Maréchal Pilsudski, avec ses socialistes, ses travailleurs, ses démocrates, ses populistes, ses Juifs et ses Allemands (car telle est la composition du Bloc des Gauches qui le soutient), est capable de constituer un gouvernement fort et d'assurer l'ordre dans le pays. Tout au plus ce serait un gouvernement à la Porfirio Diaz et un « ordre » à la mexicaine. Nous n'en voulons pas. Nous n'avons aucune confiance dans cet homme infatué de lui-même, dans cet esprit de formation socialiste et révolutionnaire qui ne comprend pas, entre autres choses, que le principal danger pour la Pologne, c'est l'Allemagne.

Quand je dis « nous », ce n'est pas seulement aux nationaux-démocrates (dont je suis) que je songe. Nos idées sont partagées aujourd'hui par tous les partis modérés que nous avons réussi à attirer vers nous. Cela n'a pas été facile. Songez que dans la Diète, qui compte 426 membres, nous ne sommes que 81 nationaux-démocrates authentiques. Et cependant, grâce à notre entente avec les catholiques, avec les chrétiens sociaux, avec l'union bourgeoise et les conservateurs galiciens, nous avons réussi à renverser le cabinet radical de M. Sliwinski.

C'est même l'adhésion des conservateurs galiciens qui a fait pencher la balance en notre faveur. Pendant la guerre, ces conservateurs-là

(1) Voici la traduction des paragraphes du canon 1399 auxquels se réfère le décret du Saint-Office :

« Canon 1399. Sont prohibées de droit... »

» § 2 : Les livres de tout auteur qui piend la défense du schisme ou de l'hérésie, ou qui tend à ruiner les bases mêmes de la religion ;

» § 3 : Les livres qui attaquent de propos délibéré la religion ou les mœurs ;

» § 6 : Les livres qui attaquent ou tournent en dérision l'un des dogmes catholiques, défendent les erreurs condamnées par le Saint-Siège, décrivent le culte divin, tendent à ruiner la discipline ecclésiastique, outragent de propos délibéré la hiérarchie ecclésiastique, le clergé ou les religieux ;

» § 8 : Les livres qui déclarent permis le duel, le suicide ou le divorce, s'efforcent, en traitant les sectes maçonniques ou autres Sociétés de ce genre, de les présenter comme utiles et nullement dangereuses pour l'Eglise et l'Etat ;

» § 9 : Les livres qui traitent *ex professo* de choses lascives ou obscènes, les racontent ou les enseignent ».

(Documentation catholique, 15-22 juillet.)

étaient carrément austrophiles. Ils se rencontraient donc avec nos socialistes et nos démocrates sur le terrain de l'activisme. Par souvenir, et par habitude sans doute, ils marchaient jusqu'ici, dans la Diète polonaise, avec les partis de gauche et M. Pilsudski contre nous. Aujourd'hui, enfin, nous avons réussi à les ramener du bon côté. Quant à leur journal, le *Czas* de Cracovie, depuis quelque temps déjà il publie des articles d'une francophilie ardente et sincère. La situation politique en Pologne, loin d'être troublée, s'assainit donc. Devant ce spectacle, une scission se produisit au sein des travaillistes, dont quelques-uns passèrent à nous. Notre majorité compte aujourd'hui 220 voix.

C'est évidemment peu. Mais il ne faut pas oublier que la Diète actuelle ne répond pas du tout à l'opinion vraie du pays. Cette Diète a été élue dans un moment difficile, sous les auspices du cabinet socialiste de M. Moraczewski, en janvier 1919. Bien des gens sages, voyant une révolution communiste triompher en Russie et une *ersatz*-révolution se développer en Allemagne, se sont dit que voter rouge est assurément dangereux, mais voter rose sera peut-être prudent. Et ils appliquèrent, en somme, la règle du mimétisme.

Mais aujourd'hui la situation a changé. Nous ne craignons plus la révolution. Et les élections prochaines seront incontestablement à droite. C'est ce que craignent M. Pilsudski et son « bloc ». Voilà pourquoi on a « démissionné » M. Ponikowski, qui voulait des élections impartiales et dont le ministre des finances, M. Michalski, refusait de financer la campagne électorale du « bloc des gauches ». Voilà pourquoi M. Pilsudski essaya de former un cabinet plus... malléable (M. Sliwinski). Voilà pourquoi il y a conflit entre le chef de l'Etat et la Diète. Cette Diète est, en effet, une Constituante et, comme telle, elle détient le pouvoir souverain dans l'Etat. La « petite » Constitution, votée le 20 février 1919, le proclame. Cette situation, bien entendu, est provisoire. Elle aurait depuis longtemps pris fin, si M. Pilsudski ne trouvait pas qu'il est bien là où il est. Cette situation prendra cependant fin au lendemain des élections, lorsque la nouvelle Chambre et le Sénat, réunis en Assemblée nationale, éliront un président de la République et mettront en vigueur la Constitution définitive, adoptée le 17 mars 1921. »



## IRLANDE

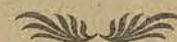
### La guerre civile

Les journaux qui se consacrent naturellement à conter les incidents de la lutte, ont peut-être par là obscurci le trait le plus caractéristique de la situation irlandaise. Ils n'ont en général pas signalé l'opinion de la majorité de la population. Pourtant, pour apprécier sainement les perspectives d'avenir, rien de plus important.

Les guerres civiles sont monnaie courante en histoire, et quand on vous parle de guerre civile en Irlande, sans doute vous rappelez-vous immédiatement des analogies et vous figurez-vous une nation séparée en deux camps qui se combattent.

Mais en Irlande, pour tout observateur impartial, le peuple entier est rangé aux côtés du Gouvernement et la lutte n'est en fait que la révolte d'un petit nombre d'hommes armés contre toute autorité civile. Rien n'était plus facile que de vider constitutionnellement le différend qui sépare les Irlandais quant à la forme du gouvernement de l'Irlande. Dans le nouveau Parlement, la minorité comptait plus de membres que ne lui en conférerait sa force réelle dans le pays. Dans un but de paix nationale on lui avait accordé une situation privilégiée. Les extrémistes eurent recours à la violence. Ils se crurent assez forts pour pouvoir repousser les conseils de prudence et d'obligation morale et ils ont essayé de forcer la main au Gouvernement.

(Universe, du 14 juillet.)



*Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.*



Louvain. — Imp. FR. CEUTERICK, 60, rue Vital Decoster.

# Banque Belgo-Luxembourgeoise, Sté A.

SIÈGE SOCIAL : 22, rue d'Arlon, à BRUXELLES

Succursale : LUXEMBOURG

AGENCES

ESCH s/ALZETTE  
ETTELBRUCK  
GREVENMACHER

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PROCHAINEMENT le siège social sera transféré : 3, BOULEVARD ANSPACH

**CAPITAL : 10.000.000 DE FRANCS**

TÉLÉPHONES : 30326 et 30327 - 33943-33944 Service Changes

Adresse télégraphique : Belluxbank - Code ABC, 5<sup>me</sup> édition - Compte chèques postaux N° 3100

Traite toutes les opérations de banque, bourse et change.

Escompte et recouvrements - Ouverture de crédits - Ordre de bourse. - Paiement de tous coupons - Dépôts et prêts sur titres  
- Achat et vente de monnaies étrangères. - Emission et encaissement de chèques sur tous Pays -

**DÉPÔTS DE FOND**

Comptes-chèques, 3 p. c. - à quinzaine, 4 p. c. - à préavis de 15 jours, 4 p. c. - à échéance fixe à 3 mois, 4 1/4 p. c. - à 6 mois, 4 1/2 p. c. - à 1 an, 5 p. c.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Renseignements financiers, industriels et commerciaux

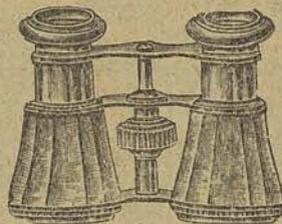


C'EST LA NUTRITION ASSURÉE  
EN LE BUVANT RÉGULIÈREMENT

BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

## Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie - Optique - Jumelles  
Baromètres - Faces à main  
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances  
de Messieurs les Médecins-Oculistes

# « ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE MER-  
VEILLEUX QUI RÉUNIT LES  
QUALITÉS LES PLUS PRÉ-  
CIEUSES AUXQUELLES ON  
AIT PU ATTEINDRE EN  
FAIT D'APPAREILS PNEU-  
MATIQUES.  
IL EST INCOMPARABLE PAR  
SA CONSTRUCTION ET PAR  
SON RENDEMENT ARTIS-  
TIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles

## CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6  
BRUXELLES

## REVETEMENTS

Téléphone B 15911

**VERMOUTH**  
**Jacobino**  
de beste  
**JACQUES NEEFS · ANTWERPEN**

## CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS  
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital  
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts120 AGENCES en Belgique  
Agences à Luxembourg et Cologne

## LETTRES DE CRÉDIT CIRCULAIRES.

Le Crédit Anversoï, voulant procurer des facilités nouvelles aux personnes qui voyagent, a créé des lettres de crédit circulaires.

La forme tout-à-fait pratique donnée à ces lettres de crédit en rend usage des plus simple. Elles sont constituées par un carnet composé de 10 chèques. Chacun de ces chèques peut être encaissé aux guichets de tous les sièges, succursales et agences que le Crédit Anversoï possède dans toute la BELGIQUE ainsi qu'à PÉTRANGER.

L'usage de ces lettres de crédit présente toutes les garanties de sécurité voulues contre la perte ou de vol.

## La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone - Anvers 6044

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

NOS SÉRIES  
ESSENCE  
LOTION  
BRILLANTINE  
SAVON  
CO METIQUEUZONNE - VICKY  
COTE D'AZUR  
NOUVEAU RÈGNE  
CYCLAMEN ROUGE  
ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Stcik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

BRUXELLES  
80-82, rue CoenraetsPARIS  
4, Passage VioletLIBRAIRIE SAINT-LUC  
MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCETISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1<sup>re</sup> COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

## Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

*Comptes de Chèques et de Quinzaine.*

*Dépôts de Titres et de Valeurs.*

*Lettres de Crédit.*

*Prêts sur Titres.*

*Coffres-Forts.*

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :  
rue des Bogards, 16  
BRUXELLES

# SAVON DALTON

Pour votre toilette

## Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

*Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage  
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.*

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

**FRANÇOIS VAN NES**

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

# L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et**

**les accidents**

**de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

**Agences dans tout le pays**

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

**10, rue de la Bourse, 10**

Directeur : N. DIERCXSENS

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B. 9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an . . . . . 25 francs

Six mois . . . . . 15 francs

Le numéro . . . . . 75 centimes

*Pour l'étranger port en sus*

Numéros spécimens sur demande

**CHOCOLAT**

*Le Chocolat Duc*  
surpasse tous les chocolats.



**DU C ANVERS**



La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

*C'est le symbole de la suprématie*

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**  
BRUXELLES  
51 Avenue de la Porte de Hal  
65, rue de l'Ecuyer

**En voyage**

n'oubliez pas votre nécessaire



**THE NUGGET**  
BOOT POLISH

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Médailleurs — Photograpeurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



**PETIT-BEURRE**  
**PAIREIN**

**Laines du pays garanties**

à 8,25 le kilo

CHEZ

**VANDERBORGHT**

46, rue de l'Ecuyer, 58

∴

BRUXELLES

VOUS TROUVEREZ A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE :

Lits, Sommiers  
Matelas, Oreillers  
Laine, Crin  
Zostère

Crin végétal  
Couvertures  
Couvre-lits  
Edredons, etc.

Réfection des Literies